Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2030(DEC)

27.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 169

Projet de rapport
Erik Marquardt
(PE765.000v01-00)

Décharge 2023: Budget général de l'Union européenne – Agences
(2024/2030(DEC))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du Parlement européen du 14 décembre 2023 sur Frontex s'appuyant sur l'enquête du groupe de travail LIBE sur le contrôle de Frontex[1bis],
	1 bis https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0483_FR.pdf

Or. en

Amendement 2
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les agences de l'Union[1] sont des entités juridiques distinctes, créées afin d'exécuter des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement spécifiques, qui aident les institutions de l'Union à élaborer et à mettre en œuvre des politiques; qu'elles sont implantées dans différents États membres et exercent une influence significative dans des domaines qui revêtent une importance ***capitale*** pour le quotidien des citoyens européens, comme la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice;	A. considérant que les agences de l'Union[1] sont des entités juridiques distinctes, créées afin d'exécuter des tâches techniques, scientifiques ou d'encadrement spécifiques, qui aident les institutions de l'Union à élaborer et à mettre en œuvre des politiques; qu'elles sont implantées dans différents États membres et exercent une influence significative dans des domaines qui revêtent une importance pour le quotidien des citoyens européens, comme la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice; ***note cependant que certaines de ces agences n'appartiennent pas à des domaines relevant strictement de la compétence de l'Union, comme la santé,***

	allant ainsi à l'encontre de l'article 168 du TFUE;
[1] Il existe trois types d'agences de l'Union: les agences décentralisées, les agences exécutives et les autres organismes.	[1] Il existe trois types d'agences de l'Union: les agences décentralisées, les agences exécutives et les autres organismes.

Or. fr

Amendement 3
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. ***considérant*** que la présente résolution comprend, pour chaque organisme visé à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509, et pour l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, les observations transversales accompagnant les décisions de décharge conformément à l'article 268 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 et à l'article 3 de l'annexe V du règlement intérieur du Parlement;	B. ***regrette*** que la présente résolution comprend, pour chaque organisme visé à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509, et pour l'Agence d'approvisionnement d'Euratom, les observations transversales accompagnant les décisions de décharge conformément à l'article 268 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 et à l'article 3 de l'annexe V du règlement intérieur du Parlement; ***ne permettant pas d'examiner chaque décharge individuellement et d'identifier et relever les sujets qui leur sont propres, ni de se prononcer sur chacune d'elles, biaisant ainsi le vote final de la présente résolution; appelle à un retour à l'examen des décharges individuelles dès les décharges de l'exercice 2024 tant en commission du contrôle budgétaire que pour les commissions saisies pour avis;***

Or. fr

Amendement 4
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les agences décentralisées de l'Union et l'Agence d'approvisionnement d'Euratom devraient se concentrer sur des missions présentant une valeur ajoutée européenne claire et que l'organisation de ces missions devrait être optimisée de manière à éviter les chevauchements, dans l'intérêt des contribuables de l'Union;	C. considérant que les agences décentralisées de l'Union et l'Agence d'approvisionnement d'Euratom devraient se concentrer sur des missions présentant une valeur ajoutée européenne claire et que l'organisation de ces missions devrait être optimisée de manière à éviter les chevauchements, dans l'intérêt des contribuables de l'Union***, tel que déjà relevé concernant le domaine de la santé (cas du mandat du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, dont les compétences se chevauchent avec l'autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire de la Commission européenne)***;

Or. fr

Amendement 5
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les agences décentralisées de l'Union et l'Agence d'approvisionnement d'Euratom devraient se concentrer sur des missions présentant une valeur ajoutée européenne claire et que l'organisation de ces missions devrait être optimisée de manière à éviter les chevauchements, dans l'intérêt des contribuables de l'Union;	C. considérant que les agences décentralisées de l'Union et l'Agence d'approvisionnement d'Euratom devraient se concentrer sur des missions présentant une valeur ajoutée européenne claire et que l'organisation de ces missions devrait être optimisée de manière à éviter les chevauchements, dans l'intérêt des contribuables de l'Union; ***que les agences décentralisées de l'Union devraient concentrer leurs efforts uniquement sur des missions pour lesquelles les États membres ne disposent pas des capacités nécessaires pour agir de manière indépendante, et que le bien-fondé de leur existence devrait faire l'objet d'un***

réexamen régulier pour éviter toute expansion bureaucratique et toute inefficacité;

Or. en

Amendement 6
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, dans le cadre de la procédure de décharge, l'autorité de décharge vise à souligner qu'il importe particulièrement de renforcer la légitimité démocratique des institutions de l'Union; que, pour ce faire, il faut accroître la transparence et la responsabilité, mais aussi mettre en œuvre une budgétisation axée sur les performances et assurer la bonne gestion des ressources humaines;	D. considérant que, dans le cadre de la procédure de décharge, l'autorité de décharge vise à souligner qu'il importe particulièrement de renforcer la légitimité démocratique des institutions de l'Union; que, pour ce faire, il faut accroître la transparence et la responsabilité, mais aussi mettre en œuvre une budgétisation axée sur les performances et assurer la bonne gestion des ressources humaines; ***insiste sur le fait que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ne doit pas agir à la manière d'un organe de plaidoyer politique et qu'elle doit strictement respecter son mandat; appelle à la réalisation d'une enquête sur les dépenses de l'agence dans le cadre d'activités de promotion de discours politiques sous couvert de défense des droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 7
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*

E. considérant que l'action de l'Union en matière de contrôle budgétaire se fonde sur deux principes: d'une part, veiller à la bonne exécution du budget de l'Union et, d'autre part, protéger les intérêts financiers de l'Union et lutter contre la fraude;	E. considérant que l'action de l'Union en matière de contrôle budgétaire se fonde sur deux principes: d'une part, veiller à la bonne exécution du budget de l'Union et, d'autre part, protéger les intérêts financiers de l'Union et lutter contre la fraude; ***souligne que les agences travaillant dans le domaine de la migration, telles que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), doivent donner la priorité à la sécurité aux frontières et à la protection des citoyens européens; s'oppose à toute réaffectation de fonds vers des politiques encourageant la migration illégale ou affaiblissant les contrôles aux frontières nationales;***

Or. en

Amendement 8
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'action de l'Union en matière de contrôle budgétaire se fonde sur deux principes: d'une part, veiller à ***la bonne exécution*** du budget de l'Union et, d'autre part, protéger les intérêts financiers de l'Union et lutter contre la fraude;	E. considérant que l'action de l'Union en matière de contrôle budgétaire se fonde sur deux principes: d'une part, veiller à ***l'exécution appropriée et transparente*** du budget de l'Union et, d'autre part, protéger les intérêts financiers de l'Union et lutter contre la fraude;

Or. en

Amendement 9
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant qu'en 2012, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont adopté une «déclaration commune»[2] et un ensemble complet de principes directeurs (une «approche commune») afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et la responsabilité des agences; que la Commission s'est engagée à assurer le suivi de cet accord, le cas échéant en coopération avec les agences;	F. considérant qu'en 2012, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont adopté une «déclaration commune»[2] et un ensemble complet de principes directeurs (une «approche commune») afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et la responsabilité des agences; que la Commission s'est engagée à assurer le suivi de cet accord, le cas échéant en coopération avec les agences; ***qu'un examen critique des agences de l'Union devrait être réalisé pour supprimer les redondances, fusionner les fonctions qui se font double emploi et rationaliser les opérations, garantissant ainsi qu'aucune agence n'existe pour la seule raison de justifier sa propre bureaucratie;***
[2] Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les agences décentralisées du 19 juillet 2012.	[2] Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les agences décentralisées du 19 juillet 2012.

Or. en

Amendement 10
Marit Maij, Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que le directeur de l'EIT, qui s'exprimait au nom du réseau des agences de l'Union européenne, a accepté lors de la réunion de la commission du contrôle budgétaire du 4 décembre 2024, de mener une recherche sur les types de contrats du personnel de nettoyage travaillant dans les agences décentralisées, qui comprendrait un

examen de la part des contrats de longue durée par rapport aux contrats de courte durée;

Or. en

Amendement 11
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que la présente résolution porte sur 31 des 33 agences décentralisées et sur deux des quatre autres organismes (EIT - Institut européen d'innovation et de technologie, et ESA - Agence d'approvisionnement d'Euratom); souligne que les procédures concernant le budget et la décharge pour deux agences décentralisées entièrement autofinancées, à savoir l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), incombent respectivement au conseil d'administration de l'OCVV et au comité budgétaire de l'EUIPO et ne font pas partie de la présente résolution; relève que, de manière analogue, les procédures annuelles relatives au budget et à la décharge pour le Conseil de résolution unique (CRU) relèvent de la seule responsabilité de son conseil d'administration;	2. ***souligne la nécessité de renforcer la surveillance financière des agences de l'Union européenne, garantissant ainsi que toutes les dépenses sont justifiées, qu'elles présentent un bon rapport coût-efficacité et qu'elles ne font pas double emploi avec des actions nationales; appelle à l'examen des mécanismes de financement des agences pour prévenir toute utilisation abusive de l'argent des contribuables en faveur de projets à visées politiques;*** rappelle que la présente résolution porte sur 31 des 33 agences décentralisées et sur deux des quatre autres organismes (EIT - Institut européen d'innovation et de technologie, et ESA - Agence d'approvisionnement d'Euratom); souligne que les procédures concernant le budget et la décharge pour deux agences décentralisées entièrement autofinancées, à savoir l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), incombent respectivement au conseil d'administration de l'OCVV et au comité budgétaire de l'EUIPO et ne font pas partie de la présente résolution; relève que, de manière analogue, les procédures annuelles relatives au budget et à la décharge pour le Conseil de résolution unique (CRU) relèvent de la seule responsabilité de son

conseil d’administration;

Or. en

Amendement 12
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle que la présente résolution porte sur 31 des 33 agences décentralisées et sur deux des quatre autres organismes (EIT - Institut européen d’innovation et de technologie, et ESA - Agence d’approvisionnement d’Euratom); souligne que les procédures concernant le budget et la décharge pour deux agences décentralisées entièrement autofinancées, à savoir l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), incombent respectivement au conseil d’administration de l’OCVV et au comité budgétaire de l’EUIPO et ne font pas partie de la présente résolution; relève que, de manière analogue, les procédures annuelles relatives au budget et à la décharge pour le Conseil de résolution unique (CRU) relèvent de la seule responsabilité de son conseil d’administration;	2. rappelle que la présente résolution porte sur 31 des 33 agences décentralisées et sur deux des quatre autres organismes (EIT - Institut européen d’innovation et de technologie, et ESA - Agence d’approvisionnement d’Euratom); souligne que les procédures concernant le budget et la décharge pour deux agences décentralisées entièrement autofinancées, à savoir l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), incombent respectivement au conseil d’administration de l’OCVV et au comité budgétaire de l’EUIPO et ne font pas partie de la présente résolution; relève que, de manière analogue, les procédures annuelles relatives au budget et à la décharge pour le Conseil de résolution unique (CRU) relèvent de la seule responsabilité de son conseil d’administration; ***fait part de sa conviction que le nombre d’agences est beaucoup trop élevé, ce qui sape la subsidiarité et entraîne des doubles emplois avec les compétences nationales;***

Or. en

Amendement 13
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. appelle à la réalisation d'économies par des fusions de grande envergure et la fermeture des agences décentralisées qui ne sont pas nécessaires;

Or. en

Amendement 14
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne l'importance que revêt la procédure de décharge, non seulement parce qu'il s'agit d'une obligation qui découle des traités, mais aussi parce qu'elle promeut et vise à garantir la transparence, la responsabilité et un dialogue ouvert sur les finances de l'Union; constate qu'elle permet aussi aux agences de présenter leurs travaux et de démontrer leur valeur ajoutée à l'égard de l'Union et de ses citoyens; souligne en outre que les agences répondent aux questionnaires que leur adresse le Parlement et que l'autorité de décharge les invite à des auditions publiques, ce qui donne aux citoyens, aux entreprises, aux ONG et à d'autres parties prenantes la possibilité de suivre les réunions et d'avoir la garantie que les recettes et les dépenses respectent les principes de bonne gestion financière;	3. souligne l'importance que revêt la procédure de décharge, non seulement parce qu'il s'agit d'une obligation qui découle des traités, mais aussi parce qu'elle promeut et vise à garantir la transparence, la responsabilité et un dialogue ouvert sur les finances de l'Union***; à cette fin, regrette que les décharges des agences ne soient plus étudiées individuellement, permettant de mieux identifier les axes fonctionnant et défaillant par entité et de se prononcer sur chacune d'elles, biaisant ainsi le vote final de la présente résolution***; constate qu'elle permet aussi aux agences de présenter leurs travaux et de démontrer leur valeur ajoutée à l'égard de l'Union et de ses citoyens; souligne en outre que les agences répondent aux questionnaires que leur adresse le Parlement et que l'autorité de décharge les invite à des auditions publiques, ce qui donne aux citoyens, aux entreprises, aux ONG et à d'autres parties prenantes la possibilité de suivre les réunions et d'avoir la garantie que les recettes et les dépenses respectent les principes de bonne gestion financière;

Or. fr

Amendement 15
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne l'importance que revêt la procédure de décharge, non seulement parce qu'il s'agit d'une obligation qui découle des traités, mais aussi parce qu'elle promeut et vise à garantir la transparence, la responsabilité et un dialogue ouvert sur les finances de l'Union; constate qu'elle permet aussi aux agences de présenter leurs travaux et de démontrer leur valeur ajoutée à l'égard de l'Union et de ses citoyens; souligne en outre que les agences répondent aux questionnaires que leur adresse le Parlement et que l'autorité de décharge les invite à des auditions publiques, ce qui donne aux citoyens, aux entreprises, aux ONG et à d'autres parties prenantes la possibilité de suivre les réunions et d'avoir la garantie que les recettes et les dépenses respectent les principes de bonne gestion financière;	3. souligne l'importance que revêt la procédure de décharge, non seulement parce qu'il s'agit d'une obligation qui découle des traités, mais aussi parce qu'elle promeut et vise à garantir la transparence, la responsabilité et un dialogue ouvert sur les finances de l'Union; constate qu'elle permet aussi aux agences de présenter leurs travaux et de démontrer leur valeur ajoutée à l'égard de l'Union et de ses citoyens; souligne en outre que les agences répondent aux questionnaires que leur adresse le Parlement et que l'autorité de décharge les invite à des auditions publiques, ce qui donne aux citoyens, aux entreprises, aux ONG et à d'autres parties prenantes la possibilité de suivre les réunions et d'avoir la garantie que les recettes et les dépenses respectent les principes de bonne gestion financière; ***fait part de son indignation quant à l'association de toutes les décharges des agences décentralisées dans un seul et même rapport, qui n'apporte aucune valeur ajoutée;***

Or. en

Amendement 16
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. considère que l'octroi de la décharge par une autorité de décharge interne, comme c'est le cas à l'EUIPO, à l'OCVV et au CRU, pourrait être susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts; estime que l'octroi de la décharge par le Parlement ***évite*** les conflits d'intérêts éventuels et contribue à la transparence et à l'image publique des agences;	4. considère que l'octroi de la décharge par une autorité de décharge interne, comme c'est le cas à l'EUIPO, à l'OCVV et au CRU, pourrait être susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts; estime que l'octroi de la décharge par le Parlement ***minimise*** les conflits d'intérêts éventuels et contribue à la transparence et à l'image publique des agences;

Or. fr

Amendement 17
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. estime que l'architecture actuelle des agences de l'Union européenne présente des doubles emplois et des chevauchements de mandats, que l'Union européenne doit montrer la voie pour réduire les coûts administratifs et simplifier, afin de stimuler la compétitivité et de rationaliser l'administration publique de l'Union européenne, et recommande d'évaluer de quelle manière un ensemble de réformes à l'image des réformes du DOGE (département de l'efficacité gouvernementale) pourrait être mis en œuvre et pourrait bénéficier à l'efficacité de la gouvernance de l'Union européenne et de ses agences;

Or. en

Amendement 18
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que, si la mise en place ou l'extension des agences de l'Union vise à renforcer les capacités de l'Union, elle est essentielle pour garantir que ce processus est guidé par des évaluations approfondies, des analyses d'impact et une valeur ajoutée clairement démontrée; insiste sur le fait que cette approche non seulement assurerait une meilleure réglementation, mais renforcerait également l'efficacité, la responsabilité, la transparence et la cohérence du paysage institutionnel de l'Union;	7. souligne que, si la mise en place ou l'extension des agences de l'Union vise à renforcer les capacités de l'Union, elle est essentielle pour garantir que ce processus est guidé par des évaluations approfondies, des analyses d'impact et une valeur ajoutée clairement démontrée ***afin de pouvoir en tirer des leçons et d'envisager de mettre un terme à leur mandat le cas échéant***; insiste sur le fait que cette approche non seulement assurerait une meilleure réglementation, mais renforcerait également l'efficacité, la responsabilité, la transparence et la cohérence du paysage institutionnel de l'Union;

Or. fr

Amendement 19
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. regrette que le budget général des agences (agences décentralisées, agences exécutives et organes de l'Union) ait plus que doublé en 10 ans pour atteindre 4,7 milliards en 2023 (contre 4,5 en 2022); s'inquiète que pour 4 agences – EIT, eu-LISA, ELA and ENISA – le taux d'erreur se situe entre 3,2 et 4,1 %, représentant plus de 28 millions d'euros affectés par ces erreurs, ce qui demeure problématique en termes de sincérité dans l'emploi des fonds publics, mais également au vu du nombre élevé d'agences; note que des coûts inéligibles ont été relevés pour l'EIT et appelle à ce que ce genre de situation ne se reproduise

plus;

Or. fr

Amendement 20
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle la déclaration de Budapest sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne, qui place l'Europe à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation mondiales, en particulier dans les technologies de rupture, et entend réaliser l'objectif de dépenses de 3 % du PIB dans la R&D d'ici à 2030; demande aux agences de trouver des moyens de promouvoir ces objectifs et de participer à l'opération de changements;

Or. en

Amendement 21
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle que la valeur ajoutée des agences peut être encore renforcée si les institutions de l'Union européenne donnent la priorité à l'utilisation des connaissances et de l'expertise des agences de l'Union européenne plutôt qu'à celle de contractants externes, le cas échéant;

Or. en

Amendement 22
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite l'institution à se dévouer pleinement et à maximiser ses efforts avec toutes les mesures et tous les moyens dont elle dispose pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne; fait part de sa conviction selon laquelle il n'y a pas de solution militaire au conflit et que la paix est la seule solution viable et durable;

Or. en

Amendement 23
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que, selon le paragraphe 60 de l'approche commune, chaque agence de l'Union devrait être évaluée tous les cinq ans; relève que la Commission devrait être responsable de l'organisation de ces évaluations et que la clause de limitation dans le temps/de réexamen devrait être appliquée lors d'une évaluation sur deux; se fait l'écho de la recommandation formulée par la Cour des comptes (ci-après la «Cour») dans son rapport spécial 22/2020[3], qui conseille à la Commission de recourir davantage aux évaluations transversales d'agences dans le contexte de ses bilans de qualité relatifs	8. rappelle que, selon le paragraphe 60 de l'approche commune, chaque agence de l'Union devrait être évaluée tous les cinq ans; relève que la Commission devrait être responsable de l'organisation de ces évaluations et que la clause de limitation dans le temps/de réexamen devrait être appliquée lors d'une évaluation sur deux; se fait l'écho de la recommandation formulée par la Cour des comptes (ci-après la «Cour») dans son rapport spécial 22/2020[3], qui conseille à la Commission de recourir davantage aux évaluations transversales d'agences dans le contexte de ses bilans de qualité relatifs

aux différents domaines d'action; insiste, de plus, sur le fait que les résultats de ces évaluations devraient être utilisés afin de dégager des synergies et de déterminer les changements possibles, notamment des fusions, et, le cas échéant, d'élaborer des propositions législatives pour répondre à l'évolution des besoins;	aux différents domaines d'action; insiste, de plus, sur le fait que les résultats de ces évaluations devraient être utilisés afin de dégager des synergies et de déterminer les changements possibles, notamment des fusions ***d'agences***, le cas échéant, ***afin d'améliorer l'efficacité et de supprimer les redondances***; ***précise que, le cas échéant, ces évaluations devraient également examiner les moyens qui permettraient d'améliorer les structures de gouvernance tout en préservant l'efficacité des agences;***
[3] «L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées», https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/agencies-performance-audit-22-2020/fr/index.html.	[3] «L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées», https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/agencies-performance-audit-22-2020/fr/index.html.

Or. en

Amendement 24
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que, selon le paragraphe 60 de l'approche commune, chaque agence de l'Union devrait être évaluée tous les cinq ans; relève que la Commission devrait être responsable de l'organisation de ces évaluations et que la clause de limitation dans le temps/de réexamen devrait être appliquée lors d'une évaluation sur deux; se fait l'écho de la recommandation formulée par la Cour des comptes (ci-après la «Cour») dans son rapport spécial 22/2020[3] , qui conseille à la Commission de recourir davantage aux évaluations transversales d'agences dans le contexte de ses bilans de qualité relatifs aux différents	8. rappelle que, selon le paragraphe 60 de l'approche commune, chaque agence de l'Union devrait être évaluée tous les cinq ans; relève que la Commission devrait être responsable de l'organisation de ces évaluations et que la clause de limitation dans le temps/de réexamen devrait être appliquée lors d'une évaluation sur deux; se fait l'écho de la recommandation formulée par la Cour des comptes (ci-après la «Cour») dans son rapport spécial 22/2020[3], qui conseille à la Commission de recourir davantage aux évaluations transversales d'agences dans le contexte de ses bilans de qualité relatifs aux différents

domaines d'action; insiste, de plus, sur le fait que les résultats de ces évaluations devraient être utilisés afin de dégager des synergies et de déterminer les changements possibles, notamment des fusions, et, le cas échéant, d'élaborer des propositions législatives pour répondre à l'évolution des besoins;	domaines d'action; insiste, de plus, sur le fait que les résultats de ces évaluations***, se basant aussi sur les rapports issus de la Cour des comptes européenne,*** devraient être utilisés afin de dégager des synergies et de déterminer les changements possibles, notamment des fusions, et, le cas échéant, d'élaborer des propositions législatives pour répondre à l'évolution des besoins ***voire envisager de mettre au terme au mandat de certaines agences***;
[3] «L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées», https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/agencies-performance-audit-22-2020/fr/index.html.	[3] «L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées», https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/agencies-performance-audit-22-2020/fr/index.html.

Or. fr

Amendement 25
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle la déclaration de Budapest sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne, qui a tracé la voie pour une révolution en matière de simplification, de sorte à garantir un cadre réglementaire clair, simple et intelligent pour les entreprises et réduire drastiquement les charges administratives, réglementaires et de déclaration, en particulier pour les PME; ajoute que la simplification et l'amélioration de l'efficacité des règles existantes pourraient favoriser et renforcer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, tandis que l'application de ces principes pourrait être bénéfique pour les travaux et le

fonctionnement des agences;

Or. en

Amendement 26
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne la confusion croissante résultant de la multitude de cas où les noms et les sigles des agences sont identiques ou presque identiques; invite les différents organes à envisager de changer de nom afin de permettre aux diverses agences de se distinguer clairement les unes des autres;

Or. en

Amendement 27
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. estime que l'efficacité budgétaire est essentielle au fonctionnement des agences et que, pour maximiser ses effets et les économies réalisées, il conviendrait d'explorer de nouvelles synergies et de regrouper les activités des agences dont les activités sont complémentaires;

Or. en

Amendement 28

Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 29
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. rappelle la nécessité de renforcer le mandat, tant en termes de prérogatives que de ressources, de toutes les agences qui contribuent à renforcer la sécurité des citoyens européens, à savoir Frontex, Europol et Eurojust;

Or. en

Amendement 30
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. exige que l'Union européenne cesse de financer la migration illégale, de financer les médias

progressistes de gauche qui attaquent la souveraineté des États membres et de promouvoir la diffusion de la propagande woke ou de la propagande de guerre à partir du budget de l'Union européenne; demande à cet égard qu'il soit mis fin aux aides directes ou indirectes apportées par l'intermédiaire des ONG et qu'aucun argent ne soit dépensé par la Commission européenne ou ses agences pour promouvoir le faux programme politique de la Commission européenne;

Or. en

Amendement 31
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que l'approche commune[4] donne une vue d'ensemble de la structure de gouvernance des agences décentralisées; rappelle également que, selon cette approche, le conseil d'administration devrait être composé d'un représentant de chaque État membre, de deux représentants de la Commission, d'un membre désigné par le Parlement européen (le cas échéant) et d'un nombre «assez réduit» de représentants des parties prenantes (le cas échéant);	9. rappelle que l'approche commune[4] donne une vue d'ensemble de la structure de gouvernance des agences décentralisées; rappelle également que, selon cette approche, le conseil d'administration devrait être composé d'un représentant de chaque État membre, de deux représentants de la Commission, d'un membre désigné par le Parlement européen (le cas échéant) et d'un nombre «assez réduit» de représentants des parties prenantes (le cas échéant); ***souligne l'importance d'assurer la transparence du processus de sélection des représentants des parties prenantes et de veiller à ce qu'ils reflètent un éventail diversifié d'intérêts;***
[4] L'approche commune n'est pas juridiquement contraignante, les institutions sont convenues d'en tenir compte lorsqu'elles prennent des décisions concernant les agences décentralisées.	[4] L'approche commune n'est pas juridiquement contraignante, les institutions sont convenues d'en tenir compte lorsqu'elles prennent des décisions concernant les agences décentralisées.

Or. en

Amendement 32
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. rappelle que les conseils d'administration de toutes les agences décentralisées jouent un rôle crucial dans la garantie de la bonne gouvernance et de la responsabilité; souligne l'importance de favoriser un environnement de travail sûr et respectueux au sein des agences; met l'accent sur le fait que tous les membres des conseils d'administration devraient suivre une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement au début de leur mandat et que cette formation devrait être renouvelée tous les cinq ans afin de garantir une sensibilisation continue et le respect des meilleures pratiques en la matière, conformément aux règles des autres institutions, et en particulier à celles du Parlement européen;

Or. en

Amendement 33
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. estime qu'il s'agit d'une simple description et non d'un rapport de décharge;

Or. en

Amendement 34
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte des conclusions de l'évaluation d'Eurofound, du Cedefop, de l'ETF et de l'EU-OSHA en ce qui concerne la structure de gouvernance tripartite (Eurofound, Cedefop et EU-OSHA); observe que cette structure tripartite procure des avantages, comme la représentation, la direction stratégique et le partage de connaissances, mais que la taille et la diversité des conseils d'administration posent problème pour parvenir à des compromis en ce qui concerne les décisions relatives aux activités principales et les décisions administratives; souligne que, selon l'évaluation, des modèles de gouvernance de substitution permettent une participation plus efficace des partenaires sociaux, tout en visant à réduire les coûts grâce à des réunions hybrides; insiste sur le fait qu'aux termes de l'évaluation, si l'expertise des parties prenantes est essentielle, il est possible d'assurer la participation des parties prenantes avec autant d'efficience et davantage d'efficacité en explorant d'autres modèles[7];	12. prend acte des conclusions de l'évaluation d'Eurofound, du Cedefop, de l'ETF et de l'EU-OSHA en ce qui concerne la structure de gouvernance tripartite (Eurofound, Cedefop et EU-OSHA); observe que cette structure tripartite procure des avantages, comme la représentation, la direction stratégique et le partage de connaissances, mais que la taille et la diversité des conseils d'administration posent problème pour parvenir à des compromis en ce qui concerne les décisions relatives aux activités principales et les décisions administratives; souligne que, selon l'évaluation, des modèles de gouvernance de substitution permettent une participation plus efficace des partenaires sociaux, tout en visant à réduire les coûts grâce à des réunions hybrides; insiste sur le fait qu'aux termes de l'évaluation, si l'expertise des parties prenantes est essentielle, il est possible d'assurer la participation des parties prenantes avec autant d'efficience et davantage d'efficacité en explorant d'autres modèles[7]; ***souligne le potentiel accru d'économies et de synergies dans les activités de ces agences;***
[7] Évaluation des agences de l'UE: Eurofound, Cedefop, ETF et EU-OSHA – SWD(2024) 222 final, p. 66.	[7] Évaluation des agences de l'UE: Eurofound, Cedefop, ETF et EU-OSHA – SWD(2024) 222 final, p. 66.

Or. en

Amendement 35

Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte des conclusions de la deuxième évaluation indépendante de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et de la proposition du conseil d'administration qui en a résulté et qui consistait à réexaminer la composition du conseil d'administration et la mise en place d'un conseil exécutif visant à garantir la représentation de tous les États membres au sein de l'Institut, parallèlement à la création d'un conseil exécutif du conseil d'administration qui serait fondé sur l'actuel comité permanent et qui contribuerait à rationaliser le processus de prise de décisions au sein de l'EIGE ainsi qu'à renforcer l'efficience et l'efficacité[8];	***supprimé***

[8] Lettre adressée à la DG Justice en février 2024. Objet: Soutien apporté par le conseil d'administration à la Commission dans le cadre des mesures de suivi prises à l'issue de la deuxième évaluation externe de l'EIGE.

Or. en

Amendement 36
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. prend acte des conclusions de la deuxième évaluation indépendante de l'Institut européen pour l'égalité entre les	13. prend acte des conclusions de la deuxième évaluation indépendante de l'Institut européen pour l'égalité entre les

hommes et les femmes (EIGE) et de la proposition du conseil d'administration qui en a résulté et qui consistait à réexaminer la composition du conseil d'administration et la mise en place d'un conseil exécutif visant à garantir la représentation de tous les États membres au sein de l'Institut, parallèlement à la création d'un conseil exécutif du conseil d'administration qui serait fondé sur l'actuel comité permanent et qui contribuerait à rationaliser le processus de prise de décisions au sein de l'EIGE ainsi qu'à renforcer l'efficience et l'efficacité[8];

hommes et les femmes (EIGE) et de la proposition du conseil d'administration qui en a résulté et qui consistait à réexaminer la composition du conseil d'administration et la mise en place d'un conseil exécutif visant à garantir la représentation de tous les États membres au sein de l'Institut, parallèlement à la création d'un conseil exécutif du conseil d'administration qui serait fondé sur l'actuel comité permanent et qui contribuerait à rationaliser le processus de prise de décisions au sein de l'EIGE ainsi qu'à renforcer l'efficience et l'efficacité; ***reconnaît les progrès réalisés au sein des agences vers l'équilibre entre les hommes et les femmes de leurs effectifs; demande que les efforts soit renforcés pour garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement supérieur, et pour intégrer la dimension d'égalité entre les genres de manière systématique dans toutes les politiques, procédures et activités des agences[8];***

[8] Lettre adressée à la DG Justice en février 2024. Objet: Soutien apporté par le conseil d'administration à la Commission dans le cadre des mesures de suivi prises à l'issue de la deuxième évaluation externe de l'EIGE.

[8] Lettre adressée à la DG Justice en février 2024. Objet: Soutien apporté par le conseil d'administration à la Commission dans le cadre des mesures de suivi prises à l'issue de la deuxième évaluation externe de l'EIGE.

Or. en

Amendement 37
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
14. prend acte des conclusions du rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-	14. prend acte des conclusions du rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-

côtes (Frontex) et de ses observations jugeant le règlement adapté à sa finalité, ainsi que du réexamen du contingent permanent publié en février 2024***, soulignant, pour ce qui est de la gouvernance de l'agence, les aspects suivants[9]:***

côtes (Frontex) et de ses observations jugeant le règlement adapté à sa finalité, ainsi que du réexamen du contingent permanent publié en février 2024:

[9] Source: rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, y compris le réexamen du contingent permanent. 02.02.2024.

Or. en

Amendement 38
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
14. prend acte des conclusions du rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et de ses observations jugeant le règlement adapté à sa finalité, ainsi que du réexamen du contingent permanent publié en février 2024, soulignant, pour ce qui est de la gouvernance de l'agence, les aspects suivants[9]:	14. prend acte des conclusions du rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et de ses observations jugeant le règlement adapté à sa finalité, ainsi que du réexamen du contingent permanent publié en février 2024, soulignant, pour ce qui est de la gouvernance de l'agence, les aspects suivants[9]:

[9] ***Source: rapport sur l'évaluation du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, y compris le réexamen du contingent permanent. 02.02.2024.***

Or. en

Amendement 39
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – tiret 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– il existe une répartition claire des tâches entre le conseil d'administration et le directeur exécutif;	***supprimé***

Or. en

Amendement 40
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – tiret 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– les autorités chargées des procédures de retour ne sont pas suffisamment représentées au sein du conseil d'administration, étant donné que les membres sont principalement issus des autorités nationales chargées de la gestion des frontières, qui ne sont souvent pas compétentes en matière de retour;	***supprimé***

Or. en

Amendement 41
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – tiret 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– la gouvernance interne de Frontex n'est pas pleinement en mesure de soutenir son mandat qui a été élargi en 2019, et ce en raison de problèmes tels	***supprimé***

que le chevauchement des responsabilités et des approches parfois contradictoires[10]; constate que la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration en novembre 2023 devrait régler ce problème; relève que les propositions principales consistent à consolider les fonctions relatives à la vision stratégique et à la coordination, à décentraliser la direction afin d'accroître la responsabilité et à réaffecter les ressources de manière efficace;

[10] Parmi les exemples figurent notamment la gestion partagée du contingent permanent entre plusieurs divisions; la séparation de la division relative à la gouvernance institutionnelle en deux (ce qui donne lieu à une approche fragmentée et à des incohérences, une division étant chargée des TIC et des finances, et l'autre des ressources humaines, des affaires juridiques et des marchés publics).

Or. en

Amendement 42
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note avec une vive inquiétude que, malgré les mesures prises, de graves violations des droits fondamentaux ont été signalées dans différentes zones opérationnelles où Frontex est active; rappelle que le respect des principes et des valeurs de l'Union européenne doit être la condition sine qua non à une opération conjointe de Frontex avec un État

membre, comme mentionné dans la résolution du Parlement européen du 14 décembre 2023 sur Frontex s'appuyant sur l'enquête du groupe de travail LIBE sur le contrôle de Frontex; exprime en outre la nécessité, pour l'agence, d'effectuer un suivi adéquat et de tirer des conséquences, après les naufrages de Crotone et de l'Adriana en 2023, qui se sont passés dans des zones où Frontex exerçait une surveillance aérienne;

Or. en

Amendement 43
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note que la mise en œuvre du règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes a créé des inefficacités administratives, comme le souligne le rapport d'évaluation du règlement (UE) 2019/1896; reconnaît que les États membres font face à des obstacles bureaucratiques et à des coûts supplémentaires en raison de procédures de remboursement complexes pour leur personnel détaché auprès de Frontex; estime que, compte tenu de la charge de travail administrative croissante des États membres, la Commission devrait étudier des moyens de simplifier ces processus;

Or. en

Amendement 44
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. souligne les recommandations de l'officier aux droits fondamentaux dans son rapport annuel de 2023, en particulier la nécessité de renforcer les droits fondamentaux et les garanties procédurales applicables à plusieurs domaines et activités de Frontex, tels que le filtrage, l'établissement de rapports et les patrouilles; souligne les avis de l'officier aux droits fondamentaux, en particulier en ce qui concerne les préoccupations en matière de droits fondamentaux concernant les alertes aux autorités libyennes dans le cadre des services polyvalents de surveillance aérienne fournis par l'agence et l'avis sur le contrôle de l'usage de la force; se déclare profondément préoccupé par les cas où les autorités nationales se sont montrées réticentes à donner accès aux données pertinentes aux fins des enquêtes ou des affaires de suivi, ou ont nié l'implication d'agents dans des violations présumées des droits fondamentaux; souligne que l'absence d'établissement de rapports est une préoccupation récurrente de l'officier aux droits fondamentaux; invite instamment Frontex à mettre en œuvre toutes les recommandations figurant dans les rapports annuels de l'officier aux droits fondamentaux et à assurer le suivi des avis de ce dernier;

Or. en

Amendement 45
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	14 ter. souligne qu'une bureaucratie excessive détourne des ressources qui pourraient être utilisées plus efficacement; regrette qu'en raison de la lourde charge que représente le système administratif et de l'insuffisance des niveaux de remboursement, il soit difficile pour les États membres de maintenir leurs effectifs et de répondre à leurs besoins en matière de gestion des frontières nationales;

Or. en

Amendement 46
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) doivent recevoir une formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11];	***supprimé***
[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.	

Or. en

Amendement 47
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***répète que les agents du contingent*** permanent (Frontex) ***doivent recevoir une formation*** aux droits fondamentaux***, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11]*** ;	15. ***regrette et dénonce l'intrusion de l'idéologie d'ONG politiquement marquées à gauche, soutenues par la Commission européenne celles-ci s'étant imposées ces dernières années, accroissant le personnel mandaté pour contrôler les droits fondamentaux et dispensant des formations en la matière aux officiers du Corps*** permanent (Frontex)***, détournant ainsi -voire parfois entravant- l'agence Frontex de son cœur de mission; regrette que les dépenses de rémunération en 2023 pour le Bureau des droits fondamentaux (siège et contrôleurs) se soient élevées à la importante somme de 4 367 527 EUR (soit plus 78 % en un an) et que les dépenses liées aux activités relatives*** aux droits fondamentaux ***se soient, elles, chiffrées à 105 083 EUR en 2023 (plus 21 % en un an); réitère que Frontex doit se consacrer à la surveillance des frontières de l'espace Schengen, la lutte contre la criminalité transfrontière et l'assistance aux opérations de retour, devant ainsi contribuer à assurer la protection des peuples européens; appelle à redéployer les moyens et à poursuivre le recrutement du personnel nécessaire en première ligne aux frontières extérieures de l'UE et dans les points chauds et à rationaliser le nombre de postes administratifs***; ***déplore que le taux de retour global au sein de l'Union européenne reste inférieur à 30 %, ce qui indique que les initiatives actuelles restent insuffisantes au regard de l'ampleur des flux migratoires illégaux; souligne la nécessité pour Frontex d'accorder une plus grande priorité à ses opérations de retour, et de travailler en étroite collaboration avec les États membres pour renforcer l'efficacité des programmes de retour; souligne qu'il est urgent que l'EUAA aide les États membres à prendre des mesures pour prévenir l'immigration illégale et traiter efficacement les retours; appelle à***

	considérer l'étude des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit afin d'éviter l'appel d'air migratoire dans l'Union;
[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.	

Or. fr

Amendement 48
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) ***doivent recevoir*** une formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11];	15. répète ***qu'il est important*** que les agents du contingent permanent (Frontex) ***reçoivent*** une formation ***structurelle et continue*** aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11];
[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.	[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.

Or. en

Amendement 49
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*

15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) doivent recevoir une formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11];	15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) doivent recevoir une formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11]; ***souligne l'importance de renforcer les techniques et les capacités opérationnelles afin de détecter plus efficacement les passages irréguliers et de mettre en œuvre des procédures de retour rapides et durables, étant donné que seuls 24,3 % des ordres de quitter le territoire de l'Union européenne ont été effectivement exécutés[1 bis]; insiste sur le fait qu'une approche équilibrée, combinant un contrôle efficace aux frontières et des retours rapides avec des garanties solides en matière de droits fondamentaux, est essentielle pour maintenir un espace Schengen sûr et un cadre crédible de gestion des migrations au sein de l'Union européenne;***
	1bis ***https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/753924/EPRS_BRI(2024)762470_EN.pdf***
[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.	[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.

Or. en

Amendement 50
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) doivent recevoir une	15. répète que les agents du contingent permanent (Frontex) doivent recevoir une

formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11];	formation aux droits fondamentaux, qui garantira leur connaissance et leur respect des obligations et normes pertinentes en matière de droits fondamentaux, du droit international en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire[11]; ***souligne l'importance de la responsabilité lorsque la formation aux droits fondamentaux n'est pas assurée, ainsi que l'importance de signaler les violations des droits fondamentaux lorsqu'ils en sont témoins, au travers de rapports d'incidents graves;***
[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.	[11] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52024DC0075 - troisième partie.

Or. en

Amendement 51
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne l'importance de préserver l'indépendance des agences de l'Union européenne de toute influence indue de l'industrie afin de maintenir la confiance du public dans leur processus décisionnel; s'inquiète des lacunes réglementaires et des conflits d'intérêts potentiels au sein de certaines agences; met en évidence les problèmes liés aux liens étroits avec l'industrie et les rapports faisant état d'une influence indue, qui passe notamment par un «pantouflage» entre les institutions publiques et les entreprises privées; souligne la nécessité d'une plus grande transparence, de mécanismes de contrôle plus solides et d'un engagement ferme à donner la priorité à la santé et à la sécurité publiques plutôt qu'à des

intérêts financiers;

Or. en

Amendement 52
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne les progrès positifs accomplis dans la mise en œuvre des objectifs en matière de droits fondamentaux, y compris l'exécution en cours du plan d'action en faveur des droits fondamentaux et l'évaluation indépendante du respect par l'Agence du cadre relatif aux droits fondamentaux, conformément au règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes; se félicite du suivi proactif par Frontex des plaintes relatives aux droits fondamentaux, la majorité ayant été rejetée pour irrecevabilité; se félicite de l'engagement renforcé de Frontex en faveur de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 53
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. regrette la recherche constante de la FRA de s'immiscer dans l'activité des institutions et agences, notamment celles dotées en interne de personnel en charge des droits fondamentaux; rejette sa

demande de davantage de financements;

Or. fr

Amendement 54
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. déplore que l'EUAA n'ait pris que récemment des dispositions pour mettre un terme à ses contrats de location de locaux à Lesbos et à Rome, lesquels avaient été identifiés comme irréguliers par la Cour des comptes européenne depuis 2014, et ayant encore coûté 123 800 euros pour le seul exercice 2023; face à l'augmentation constante de flux migratoires irréguliers sur le territoire européen, regrette que l'EUAA envisage de créer davantage de postes de contrôleurs des droits fondamentaux, plutôt que de lutter contre l'immigration illégale;

Or. fr

Amendement 55
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. note, tout en faisant part de ses inquiétudes – compte tenu de son large mandat –, que Frontex éprouve toujours des difficultés à atteindre le taux d'occupation requis, tel que fixé dans son tableau des effectifs, et que ce problème remonte au moins à 2018;

Or. en

Amendement 56
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que l'augmentation des recettes entre 2022 et 2023 a été importante dans certaines agences, de 54,59 % pour l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA), 20,86 % pour Eurojust, 19,65 % pour Frontex et 19,15 % pour l'ACER;	17. souligne que l'augmentation des recettes entre 2022 et 2023 a été importante dans certaines agences, de 54,59 % pour l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA), 20,86 % pour Eurojust, 19,65 % pour Frontex et 19,15 % pour l'ACER; ***salue l'augmentation du financement des agences chargées de l'application de la législation;***

Or. en

Amendement 57
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate qu'à l'ESA, cette augmentation est principalement due à la poursuite du développement du système informatique lié à l'observatoire nucléaire et à la gestion des informations de l'AAE (NOEMI) ainsi qu'à la fourniture de services de comptabilité; à Eurojust, cette augmentation est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour accomplir les missions ajoutées par les trois propositions de règlement présentées par la Commission et pour compenser l'incidence particulièrement grave de l'inflation[15] ; au sein de Frontex, la hausse budgétaire vise à financer la	18. constate qu'à l'ESA, cette augmentation est principalement due à la poursuite du développement du système informatique lié à l'observatoire nucléaire et à la gestion des informations de l'AAE (NOEMI) ainsi qu'à la fourniture de services de comptabilité; à Eurojust, cette augmentation est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour accomplir les missions ajoutées par les trois propositions de règlement présentées par la Commission et pour compenser l'incidence particulièrement grave de l'inflation[15]; au sein de Frontex, la hausse budgétaire vise à financer la

poursuite de la création du contingent permanent de garde-côtes, notamment les équipements[16] ; pour ce qui est de l'ACER, l'augmentation est principalement due aux missions supplémentaires déléguées dans les versions révisées prévues du règlement sur les infrastructures énergétiques et du règlement concernant la réduction des émissions de méthane[17] , à l'indexation annuelle des rémunérations correspondante, à l'augmentation des frais de contentieux et à l'augmentation de la dotation budgétaire tirée des redevances liées à des projets spécifiques;

poursuite de la création du contingent permanent de garde-côtes, notamment les équipements[16]; pour ce qui est de l'ACER, l'augmentation est principalement due aux missions supplémentaires déléguées dans les versions révisées prévues du règlement sur les infrastructures énergétiques et du règlement concernant la réduction des émissions de méthane[17], à l'indexation annuelle des rémunérations correspondante, à l'augmentation des frais de contentieux et à l'augmentation de la dotation budgétaire tirée des redevances liées à des projets spécifiques; ***déplore cette augmentation pour l'ACER, au vu de son inefficacité voire de son effet contre-productif en 2023 avec notamment la réouverture de centrales à charbon, polluantes par définition, pour assurer un minimum de stabilité d'approvisionnement énergétique en Europe; déplore que la réponse n'ait pas été à la hauteur et se soit répercutée par la hausse des coûts de l'énergie dont le système de fixation ne protège pas l'intérêt des consommateurs;***

[15] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 24.

[16] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 26.

[17] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 21.

[15] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 24.

[16] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 26.

[17] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 21.

Or. fr

Amendement 58
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate qu'à l'ESA, cette	18. constate qu'à l'ESA, cette

augmentation est principalement due à la poursuite du développement du système informatique lié à l'observatoire nucléaire et à la gestion des informations de l'AAE (NOEMI) ainsi qu'à la fourniture de services de comptabilité; à Eurojust, cette augmentation est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour accomplir les missions ajoutées par les trois propositions de règlement présentées par la Commission et pour compenser l'incidence particulièrement grave de l'inflation[15]; au sein de Frontex, la hausse budgétaire vise à financer la poursuite de la création du contingent permanent de garde-côtes, notamment les équipements[16]; pour ce qui est de l'ACER, l'augmentation est principalement due aux missions supplémentaires déléguées dans les versions révisées prévues du règlement sur les infrastructures énergétiques et du règlement concernant la réduction des émissions de méthane[17], à l'indexation annuelle des rémunérations correspondante, à l'augmentation des frais de contentieux et à l'augmentation de la dotation budgétaire tirée des redevances liées à des projets spécifiques;

[15] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 24.

[16] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 26.

[17] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 21.

augmentation est principalement due à la poursuite du développement du système informatique lié à l'observatoire nucléaire et à la gestion des informations de l'AAE (NOEMI) ainsi qu'à la fourniture de services de comptabilité; à Eurojust, cette augmentation est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour accomplir les missions ajoutées par les trois propositions de règlement présentées par la Commission et pour compenser l'incidence particulièrement grave de l'inflation[15]; au sein de Frontex, la hausse budgétaire vise à financer la poursuite de la création du contingent permanent de garde-côtes, notamment les équipements[16]***; souligne toutefois que les ressources pourraient être mieux allouées pour assurer une formation complète aux droits fondamentaux, améliorer les opérations de recherche et de sauvetage et offrir des voies d'accès sûres et légales aux personnes en quête de protection***; pour ce qui est de l'ACER, l'augmentation est principalement due aux missions supplémentaires déléguées dans les versions révisées prévues du règlement sur les infrastructures énergétiques et du règlement concernant la réduction des émissions de méthane[17], à l'indexation annuelle des rémunérations correspondante, à l'augmentation des frais de contentieux et à l'augmentation de la dotation budgétaire tirée des redevances liées à des projets spécifiques;

[15] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 24.

[16] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 26.

[17] Troisième document de travail, projet de budget 2023, p. 21.

Or. en

Amendement 59
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que, compte tenu du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), la Commission devrait réexaminer et réévaluer d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel et au moyen d'autres dépenses opérationnelles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 60
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que***, compte tenu du*** taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex***, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), la Commission devrait réexaminer et réévaluer*** d'autres augmentations du budget de Frontex ***dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel et au moyen d'autres dépenses opérationnelles***;	19. estime que ***le*** taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex ***est pleinement conforme aux priorités politiques de la Commission, aux nouveaux défis auxquels l'Union européenne est confrontée et aux attentes des citoyens de celle-ci en matière de renforcement de la sécurité et de la lutte contre la migration illégale; demande*** d'autres augmentations du budget de Frontex;

Or. en

Amendement 61
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***estime que, compte tenu du*** taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), ***la Commission devrait réexaminer et réévaluer d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel et au moyen d'autres dépenses opérationnelles***;	19. ***souligne le*** taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023)***; prend acte de la réponse à la question écrite indiquant que les reports de Frontex sont liés à son cycle opérationnel, qui n'est pas aligné sur l'année civile et ne peut être facilement ajusté puisqu'il concerne l'ensemble des États membres***; ***souligne l'importance de prendre en compte les spécificités de chaque agence lors de l'évaluation des seuils de report; invite l'EUAN à collaborer avec les agences et la Cour des comptes pour développer une présentation standardisée des reports qui s'aligne mieux sur le principe d'annualité de la réglementation financière;***

Or. en

Amendement 62
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***estime que, compte tenu*** du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020	19. ***prend note*** du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023,

et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023)***, la Commission devrait réexaminer et réévaluer d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel et au moyen d'autres dépenses opérationnelles***;

ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023);

Or. en

Amendement 63
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que, compte tenu du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), ***la Commission devrait*** réexaminer ***et réévaluer*** d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, ***jusqu'à ce que*** la capacité d'absorption ***soit améliorée***, notamment par ***le*** recrutement de personnel et au moyen ***d'autres*** dépenses opérationnelles;	19. estime que, compte tenu du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), ***il conviendrait non seulement de*** réexaminer d'autres augmentations du budget de Frontex***, mais également d'envisager de réduire activement le budget de Frontex; note que les problèmes liés au taux de croissance élevé du budget auraient pu être évités si les fonds avaient été répartis différemment dans le budget de l'Union; invite la Commission à réévaluer le budget de Frontex*** dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, en ***donnant la priorité à une redistribution des ressources vers la formation aux droits fondamentaux, le renforcement des mécanismes de responsabilité et l'amélioration des opérations d'asile, de recherche et de sauvetage, plutôt qu'à une expansion incontrôlée des capacités de gestion des frontières; souligne que toute dotation***

budgétaire future devrait être subordonnée à une nette amélioration de la capacité d'absorption budgétaire, notamment par ***un*** recrutement ***efficace*** de personnel et au moyen ***d'une planification des*** dépenses opérationnelles;

Or. en

Amendement 64
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. estime que, compte tenu du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), la Commission devrait réexaminer et réévaluer d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel et au moyen d'autres dépenses opérationnelles;	19. estime que, compte tenu du taux de croissance moyen de 32 % du budget de Frontex, qui a été relevé de 364 millions d'EUR à 829 millions d'EUR entre 2020 et 2023, ainsi que des niveaux élevés récurrents de reports (45 % en 2023), la Commission devrait réexaminer et réévaluer d'autres augmentations du budget de Frontex dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, jusqu'à ce que la capacité d'absorption soit améliorée, notamment par le recrutement de personnel ***de garde-frontières et garde-côtes*** et au moyen d'autres dépenses opérationnelles;

Or. fr

Amendement 65
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que le financement de la majorité des agences de l'Union provient dans son intégralité de contributions du	20. ***réaffirme que le budget de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) doit être***

budget de l'Union; constate toutefois que certaines agences sont entièrement ou partiellement financées par d'autres sources de recettes, dont des certificats, des autorisations, l'enregistrement de substances, des contributions, la collecte de données, la surveillance du marché, la supervision ainsi que d'autres services, tels que la traduction et les travaux de terminologie fournis par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT);	***exclusivement affecté au renforcement des contrôles aux frontières extérieures et ne peut être utilisé pour des activités non liées aux frontières ou pour le financement d'ONG extérieures participant à la facilitation des migrations;*** rappelle que le financement de la majorité des agences de l'Union provient dans son intégralité de contributions du budget de l'Union; constate toutefois que certaines agences sont entièrement ou partiellement financées par d'autres sources de recettes, dont des certificats, des autorisations, l'enregistrement de substances, des contributions, la collecte de données, la surveillance du marché, la supervision ainsi que d'autres services, tels que la traduction et les travaux de terminologie fournis par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT);

Or. en

Amendement 66
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que le financement de la majorité des agences de l'Union provient dans son intégralité de contributions du budget de l'Union; constate toutefois que certaines agences sont entièrement ou partiellement financées par d'autres sources de recettes, dont des certificats, des autorisations, l'enregistrement de substances, des contributions, la collecte de données, la surveillance du marché, la supervision ainsi que d'autres services, tels que la traduction et les travaux de terminologie fournis par le Centre de traduction des organes de l'Union	20. rappelle que le financement de la majorité des agences de l'Union provient dans son intégralité de contributions du budget de l'Union; constate toutefois que certaines agences sont entièrement ou partiellement financées par d'autres sources de recettes, dont des certificats, des autorisations, l'enregistrement de substances, des contributions, la collecte de données, la surveillance du marché, la supervision ainsi que d'autres services, tels que la traduction et les travaux de terminologie fournis par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT); ***fait part de sa***

européenne (CdT);

conviction selon laquelle la part d'autofinancement des agences doit être plus importante;

Or. en

Amendement 67
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. estime que la procédure de décharge devrait être suspendue jusqu'à ce que tous les contrats entre les agences de l'Union européenne et les ONG soient rendus publics et qu'un audit complet et indépendant sur l'ensemble du financement des ONG par les agences ait été mené à bien;

Or. en

Amendement 68
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'au cours de la dernière décennie, le CdT a connu sept années de déficits budgétaires et six années de pertes comptables dues à une diminution du volume des activités; prend acte du fait que, pour traiter la diminution du volume des activités, le CdT s'est appuyé sur une réserve spéciale constituée en 2011 pour assurer la stabilité du budget et des prix; relève que cette réserve a atteint son volume maximal en 2014 (15,6 millions d'EUR), puis a chuté à 10,3 millions	27. souligne qu'au cours de la dernière décennie, le CdT a connu sept années de déficits budgétaires et six années de pertes comptables dues à une diminution du volume des activités; prend acte du fait que, pour traiter la diminution du volume des activités, le CdT s'est appuyé sur une réserve spéciale constituée en 2011 pour assurer la stabilité du budget et des prix; relève que cette réserve a atteint son volume maximal en 2014 (15,6 millions d'EUR), puis a chuté à 10,3 millions

d'EUR en 2022 et 8,9 millions d'EUR en 2023; ***est conscient*** que lorsque la réserve sera totalement épuisée, tout déficit ultérieur devrait être couvert par les subventions de l'Union, conformément au règlement fondateur du CdT; invite le CdT à informer l'autorité de décharge de ses plans pour atténuer les risques en matière de continuité des activités;	d'EUR en 2022 et 8,9 millions d'EUR en 2023; ***déplore*** que lorsque la réserve sera totalement épuisée, tout déficit ultérieur devrait être couvert par les subventions de l'Union, conformément au règlement fondateur du CdT; invite le CdT à informer l'autorité de décharge de ses plans pour atténuer les risques en matière de continuité des activités ***et à passer en revue et redéployer son activité au vu de l'évolution des nouvelles technologies l'impactant***;

Or. fr

Amendement 69
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. prend acte de la conclusion de la Cour des comptes européenne (ci-après la «Cour») dans son rapport annuel sur les agences de l'Union relatif à l'exercice 2023 (ci-après le «rapport de la Cour») selon laquelle l'audit de la Cour a enregistré des résultats similaires à ceux de l'année précédente (2022), les faiblesses dans les procédures de marchés publics restant la principale source de paiements irréguliers;	28. prend acte de la conclusion de la Cour des comptes européenne (ci-après la «Cour») dans son rapport annuel sur les agences de l'Union relatif à l'exercice 2023 (ci-après le «rapport de la Cour») selon laquelle l'audit de la Cour a enregistré des résultats similaires à ceux de l'année précédente (2022), les faiblesses dans les procédures de marchés publics restant la principale source de paiements irréguliers; ***s'inquiète de la récurrence de ces faiblesses, notamment dans certaines agences qui dès lors ne semblent pas se donner les moyens ou disposées à mettre un terme à cette situation;***

Or. fr

Amendement 70
Dirk Gotink

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***note*** que, pour la sixième année consécutive, la Cour fait état d'un risque jugé moyen pour la bonne gestion financière, principalement en raison des procédures de marchés publics qui n'ont pas permis d'assurer une utilisation optimale des ressources;	32. ***fait part de son inquiétude quant au fait*** que, pour la sixième année consécutive, la Cour fait état d'un risque jugé moyen pour la bonne gestion financière, principalement en raison des procédures de marchés publics qui n'ont pas permis d'assurer une utilisation optimale des ressources;

Or. en

Amendement 71
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite Frontex à donner la priorité à la mise en œuvre intégrale de toutes les recommandations en suspens des organes européens d'audit et de contrôle, en particulier celles du groupe de travail sur le contrôle de Frontex du Parlement européen, de l'OLAF, du Médiateur européen, de la Cour et du groupe de travail Frontex sur les droits fondamentaux et les aspects opérationnels juridiques des opérations (GT FRaLO);

Or. en

Amendement 72
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*

37. ***reconnaît*** que, pour ce qui est de l'AET, la réserve concerne des paiements d'un montant de 1,6 million d'EUR en 2023, ce qui représente 3,8 % du total des crédits de paiement disponibles; constate que ce montant comprend 1,3 million d'EUR en lien avec un marché jugé irrégulier dans le rapport d'audit relatif à 2022 du fait de la valeur attribuée qui excédait la limite maximale fixée pour le marché et 0,3 millions d'EUR associé à des lacunes dans les contrôles ex ante dans le domaine de la mise en œuvre des marchés; prend acte de la réponse de l'AET, qui explique que le contrat a pris fin en février 2024 et a été remplacé par un nouvel accord-cadre établi en novembre 2023; est conscient de la décision de l'AET de continuer à recourir temporairement au contrat irrégulier afin d'atténuer les risques, de protéger sa réputation et de garantir une prestation de services ininterrompue, ce qui lui a permis de maintenir la cohérence de ses opérations et d'exécuter les activités prévues jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord;	37. ***regrette*** que, pour ce qui est de l'AET, la réserve concerne des paiements d'un montant de 1,6 million d'EUR en 2023, ce qui représente 3,8 % du total des crédits de paiement disponibles; constate que ce montant comprend 1,3 million d'EUR en lien avec un marché jugé irrégulier dans le rapport d'audit relatif à 2022 du fait de la valeur attribuée qui excédait la limite maximale fixée pour le marché et 0,3 million d'EUR associé à des lacunes dans les contrôles ex ante dans le domaine de la mise en œuvre des marchés; prend acte de la réponse de l'AET, qui explique que le contrat a pris fin en février 2024 et a été remplacé par un nouvel accord-cadre établi en novembre 2023; est conscient de la décision de l'AET de continuer à recourir temporairement au contrat irrégulier afin d'atténuer les risques, de protéger sa réputation et de garantir une prestation de services ininterrompue, ce qui lui a permis de maintenir la cohérence de ses opérations et d'exécuter les activités prévues jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord;
	Or. en

Amendement 73
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne que le non-respect des obligations en matière de droits fondamentaux, en particulier dans des agences telles que Frontex, devrait entraîner des conséquences financières et un contrôle externe afin de garantir la mise en œuvre de mesures correctives; demande que les agences qui commettent des violations répétées de procédures (irrégularités dans la

passation des marchés, conflits d'intérêts, manquements à la transparence, etc.) se voient imposer des allocations budgétaires conditionnelles, des plans d'action correctifs obligatoires et des audits externes plus stricts;

Or. en

Amendement 74
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. relève ***avec préoccupation*** la répétition d'une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements effectués par l'eu-LISA, ce qui reflète les problèmes persistants signalés dans les rapports de la Cour depuis 2020; prend acte de l'observation de la Cour selon laquelle la plupart des contrats présentant des erreurs sont arrivés à leur terme ou ont été résiliés par l'eu-LISA en 2023;	40. relève la répétition d'une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements effectués par l'eu-LISA, ce qui reflète les problèmes persistants signalés dans les rapports de la Cour depuis 2020; prend acte de l'observation de la Cour selon laquelle la plupart des contrats présentant des erreurs sont arrivés à leur terme ou ont été résiliés par l'eu-LISA en 2023;

Or. en

Amendement 75
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 41 – partie introductive

Proposition de résolution	*Amendement*
41. observe que la justification de l'opinion avec réserve (eu-LISA) en 2023 comprenait ***les*** irrégularités ***suivantes:***	41. observe que la justification de l'opinion avec réserve (eu-LISA) en 2023 comprenait des irrégularités ***concernant le contrat-cadre, la procédure négociée, l'avenant au contrat et les conditions du contrat-cadre;***

Or. en

Amendement 76
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 41 – tiret 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– irrégularité concernant un contrat-cadre: constate que l'eu-LISA a apporté des modifications substantielles à des éléments de tarification dans les offres financières de deux soumissionnaires, qui allaient au-delà des corrections autorisées en vertu de l'article 151 du règlement financier et qui ont eu une incidence directe sur l'issue de l'appel d'offres, les paiements correspondants ayant représenté au total 2,7 millions d'EUR en 2023;	***supprimé***

Or. en

Amendement 77
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 41 – tiret 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– procédure négociée non justifiée: prend en outre acte du paiement irrégulier de 7,7 millions d'EUR lié à l'attribution d'un contrat-cadre par le biais d'une procédure négociée sans justification appropriée, ce qui allait à l'encontre des normes en matière de marchés publics;	***supprimé***

Or. en

Amendement 78
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 41 – tiret 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– avenant à un contrat non autorisé: observe que des paiements d'un montant de 1,8 million d'EUR ont été jugés irréguliers à la suite d'un avenant non autorisé qui augmentait de 3,6 millions d'EUR la valeur d'un contrat portant sur un prix fixe;	***supprimé***

Or. en

Amendement 79
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 41 – tiret 4

Proposition de résolution	*Amendement*
– non-respect des conditions d'un contrat-cadre: relève avec préoccupation que les paiements d'un montant total de 0,4 million d'EUR liés au contrat-cadre concernant la maintenance de l'infrastructure commune partagée étaient irréguliers, étant donné que le contrat spécifique s'écartait du contrat-cadre;	***supprimé***

Or. en

Amendement 80
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. se dit ***profondément*** préoccupé par la récurrence des problèmes liés aux marchés publics qui donnent lieu à une opinion avec réserve pour la quatrième année consécutive et demande instamment à l'eu-LISA de prendre immédiatement des mesures correctrices afin de résoudre ces problèmes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent dans la gestion financière et à l'occasion de futures passations de marchés, garantissant ainsi le plein respect du règlement financier;	42. se dit préoccupé par la récurrence des problèmes liés aux marchés publics qui donnent lieu à une opinion avec réserve pour la quatrième année consécutive et demande instamment à l'eu-LISA de prendre immédiatement des mesures correctrices afin de résoudre ces problèmes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent dans la gestion financière et à l'occasion de futures passations de marchés, garantissant ainsi le plein respect du règlement financier;

Or. en

Amendement 81
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. se dit profondément préoccupé par la récurrence des problèmes liés aux marchés publics qui donnent lieu à une opinion avec réserve pour la quatrième année consécutive et demande instamment à l'eu-LISA de prendre immédiatement des mesures correctrices afin de résoudre ces problèmes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent dans la gestion financière et à l'occasion de futures passations de marchés, garantissant ainsi le plein respect du règlement financier;	42. se dit profondément préoccupé par la récurrence des problèmes liés aux marchés publics qui donnent lieu à une opinion avec réserve pour la quatrième année consécutive et demande instamment à l'eu-LISA de prendre immédiatement des mesures correctrices afin de résoudre ces problèmes et d'éviter qu'ils ne se reproduisent dans la gestion financière et à l'occasion de futures passations de marchés, garantissant ainsi le plein respect du règlement financier; ***demande que le Parlement européen soit informé des progrès en question avant le 30 juin 2025***;

Or. en

Amendement 82
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. ***relève*** qu'au cours de l'audition[18], la Cour a reconnu qu'en dépit de l'opinion avec réserve émise pour 2023 (eu-LISA), les lacunes recensées sont traitées et des améliorations ont été constatées;	43. ***salue le fait*** qu'au cours de l'audition[18], la Cour a reconnu qu'en dépit de l'opinion avec réserve émise pour 2023 (eu-LISA), les lacunes recensées sont traitées et des améliorations ont été constatées;
[18] Réunion de la commission CONT, 4 décembre 2023.	[18] Réunion de la commission CONT, 4 décembre 2023.

Or. en

Amendement 83
Marit Maij, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. insiste sur le fait que, bien que le règlement financier ne fixe pas de plafonds pour les reports, la récurrence et les niveaux excessifs des reports nuisent au principe budgétaire d'annualité et sont révélateurs de problèmes structurels dans le cycle du processus et de l'exécution budgétaires; constate que, dans 14 agences (ENISA, Eurofound, EIGE, eu-LISA, EMA, EUSPA, AET, FRA, AECP, ECDC, EU-OSHA, ACER, Frontex et ESA), le niveau de reports concernant tous les titres budgétaires combinés est supérieur à 15 %; relève que, dans le cas de Frontex, le taux de reports est supérieur à 40 % et, dans celui de l'ESA, à 50 %;	44. insiste sur le fait que, bien que le règlement financier ne fixe pas de plafonds pour les reports, la récurrence et les niveaux excessifs des reports ***non planifiés*** nuisent au principe budgétaire d'annualité et sont révélateurs de problèmes structurels dans le cycle du processus et de l'exécution budgétaires; constate que, dans 14 agences (ENISA, Eurofound, EIGE, eu-LISA, EMA, EUSPA, AET, FRA, AECP, ECDC, EU-OSHA, ACER, Frontex et ESA), le niveau de reports concernant tous les titres budgétaires combinés est supérieur à 15 %; relève que, dans le cas de Frontex, le taux de reports est supérieur à 40 % et, dans celui de l'ESA, à 50 %;

Or. en

Amendement 84
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. rappelle que, selon le cadre réglementaire, les agences sont tenues d'effectuer des paiements dans des délais déterminés; constate que tout non-respect de ces derniers peut donner aux créanciers le droit d'obtenir des intérêts de retard; ***observe*** que, pour 2023, la Cour indique que si le montant total des intérêts de retard a été jugé faible, il convient de noter que ***neuf*** agences ***(ACER, ECDC, AEE, EUDA, ENISA, AFE, EU-OSHA, Eurojust et Frontex) n'ont souvent pas respecté*** leurs délais de paiement; ***demande aux agences concernées de veiller à respecter les délais légaux applicables aux paiements; souligne que, même si le montant total des intérêts de retard versés était faible, la fréquence élevée des paiements tardifs peut porter atteinte à la réputation des agences;***	45. rappelle que, selon le cadre réglementaire, les agences sont tenues d'effectuer des paiements dans des délais déterminés; constate que tout non-respect de ces derniers peut donner aux créanciers le droit d'obtenir des intérêts de retard; ***ne perd pas de vue*** que, pour 2023, la Cour indique que si le montant total des intérêts de retard a été jugé faible, il convient de noter que ***certaines*** agences ***ne respectent pas*** leurs délais de paiement;

Or. en

Amendement 85
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. attire l'attention sur les informations présentées dans les comptes annuels de l'AFE et d'Eurojust sur la mise en œuvre de SUMMA[19] ***; constate*** que, tout au long de l'année 2023, des problèmes techniques ont continué de contribuer à une hausse des paiements tardifs (50 % en 2023) et des cas de non-	48. attire l'attention sur les informations présentées dans les comptes annuels de l'AFE et d'Eurojust sur la mise en œuvre de SUMMA***, plateforme financière de la Commission européenne semblant fortement dysfonctionner [19]; déplore*** que, tout au long de l'année 2023, des problèmes techniques ont continué de

conformité au sein d'Eurojust; constate que l'AFE a été victime de problèmes techniques au cours du premier trimestre, mais que des améliorations significatives ont été observées par rapport à 2022;	contribuer à une hausse des paiements tardifs (50 % en 2023) et des cas de non-conformité au sein d'Eurojust; constate que l'AFE a été victime de problèmes techniques au cours du premier trimestre, mais que des améliorations significatives ont été observées par rapport à 2022;
[19] Nouveau système budgétaire, comptable et financier qui a été mis en œuvre en tant que pilote en 2022.	***[19] Nouveau système budgétaire, comptable et financier qui a été mis en œuvre en tant que pilote en 2022.***

Or. fr

Amendement 86
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. souligne la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour que les agences soient en mesure de s'acquitter des nouvelles tâches qui leur incombent en vertu de la nouvelle législation;

Or. en

Amendement 87
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. note que, dans ses comptes annuels, l'EMA présente des informations importantes sur ses anciens locaux de Londres ainsi que sur les incertitudes dues à la mise en faillite de la société mère du sous-locataire; constate avec inquiétude	54. note que, dans ses comptes annuels, l'EMA présente des informations importantes sur ses anciens locaux de Londres ainsi que sur les incertitudes dues à la mise en faillite de la société mère du sous-locataire; constate avec inquiétude

que l'EMA pourrait se voir réclamer l'intégralité du montant restant dû au titre du bail principal; ***est conscient*** que le montant maximal, y compris la charge fiscale pour une taxe immobilière, que l'EMA serait tenue de payer en cas de non-occupation des locaux pendant la durée restante du bail, s'élève à 550 millions d'EUR; note que l'EMA renégocie actuellement les conditions du contrat de sous-location avec la succursale britannique du groupe et que, dans le cadre de ces renégociations, l'EMA a accepté un report du paiement des loyers des deux premiers trimestres de 2024 ainsi qu'une réduction du loyer dû par le sous-locataire à compter du 1er janvier 2024; relève qu'à cet égard, l'EMA a constitué une provision pour contrat déficitaire, d'un montant de 131,4 millions d'EUR; prend acte du fait que le sous-locataire de l'agence a rempli ses obligations contractuelles relatives à l'exercice 2023, en payant ses loyers pour toute la période allant jusqu'au 31 décembre 2023;	que l'EMA pourrait se voir réclamer l'intégralité du montant restant dû au titre du bail principal; ***s'inquiète fortement*** que le montant maximal, y compris la charge fiscale pour une taxe immobilière, que l'EMA serait tenue de payer en cas de non-occupation des locaux pendant la durée restante du bail, s'élève à 550 millions d'EUR***; regrette que des clauses pouvant anticiper ce genre de situation n'ait pas été envisagées lors de la conclusion du bail; appelle l'ensemble des entités européennes à en tirer les leçons et à intégrer de telles clauses dans tous leurs contrats, qu'ils soient nouveaux ou lors de leur renouvellement afin de ne plus dilapider de la sorte l'argent des citoyens européens;*** note que l'EMA renégocie actuellement les conditions du contrat de sous-location avec la succursale britannique du groupe et que, dans le cadre de ces renégociations, l'EMA a accepté un report du paiement des loyers des deux premiers trimestres de 2024 ainsi qu'une réduction du loyer dû par le sous-locataire à compter du 1er janvier 2024; relève qu'à cet égard, l'EMA a constitué une provision pour contrat déficitaire, d'un montant de 131,4 millions d'EUR; prend acte du fait que le sous-locataire de l'agence a rempli ses obligations contractuelles relatives à l'exercice 2023, en payant ses loyers pour toute la période allant jusqu'au 31 décembre 2023;

Or. fr

Amendement 88
Marit Maij, Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. note que, dans ses comptes annuels, l'EMA présente des informations	54. note que, dans ses comptes annuels, l'EMA présente des informations

importantes sur ses anciens locaux de Londres ainsi que sur les incertitudes dues à la mise en faillite de la société mère du sous-locataire; constate avec inquiétude que l'EMA pourrait se voir réclamer l'intégralité du montant restant dû au titre du bail principal; est conscient que le montant maximal, y compris la charge fiscale pour une taxe immobilière, que l'EMA serait tenue de payer en cas de non-occupation des locaux pendant la durée restante du bail, s'élève à 550 millions d'EUR; note que l'EMA renégocie actuellement les conditions du contrat de sous-location avec la succursale britannique du groupe et que, dans le cadre de ces renégociations, l'EMA a accepté un report du paiement des loyers des deux premiers trimestres de 2024 ainsi qu'une réduction du loyer dû par le sous-locataire à compter du 1er janvier 2024; relève qu'à cet égard, l'EMA a constitué une provision pour contrat déficitaire, d'un montant de 131,4 millions d'EUR; prend acte du fait que le sous-locataire de l'agence a rempli ses obligations contractuelles relatives à l'exercice 2023, en payant ses loyers pour toute la période allant jusqu'au 31 décembre 2023;	importantes sur ses anciens locaux de Londres ainsi que sur les incertitudes dues à la mise en faillite de la société mère du sous-locataire; constate avec inquiétude que l'EMA pourrait se voir réclamer l'intégralité du montant restant dû au titre du bail principal; est conscient que le montant maximal, y compris la charge fiscale pour une taxe immobilière, que l'EMA serait tenue de payer en cas de non-occupation des locaux pendant la durée restante du bail, s'élève à 550 millions d'EUR; note que l'EMA renégocie actuellement les conditions du contrat de sous-location avec la succursale britannique du groupe et que, dans le cadre de ces renégociations, l'EMA a accepté un report du paiement des loyers des deux premiers trimestres de 2024 ainsi qu'une réduction du loyer dû par le sous-locataire à compter du 1er janvier 2024; relève qu'à cet égard, l'EMA a constitué une provision pour contrat déficitaire, d'un montant de 131,4 millions d'EUR; note que le sous-locataire de l'Agence a rempli ses obligations contractuelles pour l'année 2023, s'étant acquitté de ses loyers couvrant la période s'étendant jusqu'au 31 décembre 2023***, et demande instamment à l'EMA et à la Commission de trouver une solution durable pour mettre fin au contrat et à toutes les obligations qui y sont associées avant la prochaine procédure de décharge en 2024;***

Or. en

Amendement 89
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

59 bis. recommande aux agences de prendre des mesures pour atteindre les indicateurs en suspens ou en retard et d'ajuster régulièrement leurs indicateurs clés de performance afin d'améliorer leurs résultats;

Or. en

Amendement 90
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 61 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	61 bis. demande que toutes les agences fassent l'objet d'un examen indépendant de leurs performances afin de déterminer si leurs activités s'alignent effectivement sur les priorités politiques de l'Union européenne et produisent des résultats tangibles; insiste sur l'introduction d'une budgétisation basée sur la performance et de critères d'efficacité afin de garantir une allocation optimale des ressources et une gouvernance axée sur les effets;

Or. en

Amendement 91
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 bis. remet en question le fait qu'il n'y ait aucune mention des rapports d'activité annuels des agences; s'interroge sur les résultats concrets obtenus par les agences en 2023;

Or. en

Amendement 92
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 63

Proposition de résolution	*Amendement*
63. prend acte du fait que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours supérieur, en moyenne, à 97 %, à l'exception du CdT (89,55 %) et de l'AET (93,72 %); ***constate que les agences présentant le taux d'exécution le plus faible de crédits de paiement pour l'exercice en cours, dans un ordre ascendant en fonction de leurs pourcentages respectifs, sont les suivantes: ESA (47,61 %), Frontex (55,37 %), EU-OSHA (68,83 %), ACER (70,69 %) et ECDC (71,79 %);***	63. prend acte du fait que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours supérieur, en moyenne, à 97 %, à l'exception du CdT (89,55 %) et de l'AET (93,72 %);

Or. en

Amendement 93
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. déplore que le budget de la FRA en 2023 soit à peu près le même qu'en 2022, de même que ses effectifs; réitère sa préoccupation quant au fait que la FRA continue de souffrir de contraintes en matière de ressources financières et humaines et que cela peut affecter la qualité du travail fourni par l'Agence, qui

s'est avéré extrêmement précieux pour la politique de l'Union; estime que la différence significative et croissante de ressources allouées aux agences du domaine de la justice et des affaires intérieures constitue une tendance inquiétante;

Or. en

Amendement 94
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 63 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 ter. prend note de l'augmentation du budget de l'AUEA en 2023, qui est passé de 168 millions d'EUR à 170 millions d'EUR (+ 0,77 %), ainsi que de son personnel, qui est passé de 519 à 529 (+ 2 %); réaffirme le rôle crucial que joue l'Agence de l'Union européenne pour l'asile pour aider les États membres à mettre en œuvre le régime d'asile européen commun et contrôler sa bonne mise en œuvre; rappelle que, dans son rapport de décharge 2022 de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, l'autorité de décharge a mis en évidence des préoccupations concernant la gestion et les procédures internes de l'Agence, notant que l'OLAF avait ouvert une enquête, qui est maintenant terminée et qui aurait porté sur le népotisme et d'autres questions affectant la gestion financière de l'agence; déplore le fait que le directeur exécutif de l'agence se soit gardé d'apporter des réponses lors de l'audition préparatoire à la décharge lors de la réunion de la commission CONT; se dit alarmé par le fait que le conseil d'administration de l'Agence refuse de divulguer le contenu et la

recommandation dudit rapport de l'OLAF à l'autorité de décharge; demande à l'Agence de mettre immédiatement à disposition les conclusions du rapport;

Or. en

Amendement 95
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 63 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 quater. prend acte de la nouvelle feuille de route sur l'interopérabilité; reconnaît que le nouveau calendrier pour le déploiement et l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Union a été nécessaire en raison de retards dans le développement du système d'entrée/de sortie (EES), du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et du système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN); souligne qu'un échange d'informations rapide, efficace et fiable, conformément à la législation applicable, est essentiel pour soutenir et renforcer l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union; reconnaît à cet égard le travail réalisé et les améliorations apportées par eu-LISA;

Or. en

Amendement 96
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. constate avec inquiétude que les faiblesses dans les procédures de marchés publics restent la principale source de paiements irréguliers; souligne que la Cour a formulé 38 observations sur les faiblesses dans les marchés publics en 2023 (contre 41 en 2022 et 28 en 2021)[28];	64. constate avec inquiétude que les faiblesses dans les procédures de marchés publics restent la principale source de paiements irréguliers; souligne que la Cour a formulé 38 observations sur les faiblesses dans les marchés publics en 2023 (contre 41 en 2022 et 28 en 2021)[28]; ***demande instamment aux agences de mettre en place des mesures visant à garantir le respect strict de la réglementation en matière de marchés publics et des principes de transparence, de concurrence et de rentabilité; rappelle la nécessité de mettre en place des programmes de formation réguliers pour le personnel en matière de gestion financière, de règles relatives à la passation des marchés et de prévention de la fraude; demande des mesures de responsabilisation plus strictes garantissant que toute déficience persistante donne lieu à des mesures correctives ciblées et à des conséquences en cas de non-conformité répétée;***
[28] Rapport de la Cour des comptes, p. 37. Uniquement les observations qui se réfèrent aux agences faisant l'objet de la présente résolution.	[28] Rapport de la Cour des comptes, p. 37. Uniquement les observations qui se réfèrent aux agences faisant l'objet de la présente résolution.

Or. en

Amendement 97
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle que, dans le cadre de toute procédure de passation de marché, il est important de garantir une concurrence loyale entre les soumissionnaires et de permettre de fournir des biens et services	69. rappelle que, dans le cadre de toute procédure de passation de marché, il est important de garantir ***la qualité des biens et des services,*** une concurrence loyale entre les soumissionnaires et de permettre

au meilleur prix tout en respectant les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination;	de fournir ***les*** biens et services ***les plus intéressants économiquement parlant*** tout en respectant les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination;

Or. en

Amendement 98
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle que, dans le cadre de toute procédure de passation de marché, il est important de garantir une concurrence loyale entre les soumissionnaires et de permettre de fournir des biens et services au meilleur prix tout en respectant les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination;	69. rappelle que, dans le cadre de toute procédure de passation de marché, il est important de garantir une concurrence loyale entre les soumissionnaires et de permettre de fournir des biens et services au meilleur prix ***en privilégiant les entreprises européennes à des extra-européennes*** tout en respectant les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination;

Or. fr

Amendement 99
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. souligne que, dans le contexte du meilleur rapport qualité-prix, les pouvoirs adjudicateurs devraient être encouragés à choisir des critères d'attribution qui leur permettent d'obtenir des travaux, des fournitures et des services de haute qualité et répondant de manière optimale

à leurs besoins grâce aux critères d'attribution possibles, qui incluent des aspects environnementaux et sociaux;

Or. en

Amendement 100
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 70 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	70 bis. souligne l'importance de renforcer la numérisation au sein des agences, tant pour les opérations et la gestion internes que pour l'accélération de la numérisation des procédures; souligne la nécessité de rester proactifs afin d'éviter un fossé numérique entre les agences;

Or. en

Amendement 101
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. note qu'en 2023, les 33 agences décentralisées ont déclaré employer au total 10 580 membres du personnel, contre 10 146 en 2022 (fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés compris), soit une augmentation de 4,27 % par rapport à 2022;	71. note qu'en 2023, les 33 agences décentralisées ont déclaré employer au total 10 580 membres du personnel, contre 10 146 en 2022 (fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés compris), soit une augmentation de 4,27 % par rapport à 2022; ***regrette cette hausse significative entrainant des dépenses de personnel supplémentaires, dans un contexte où les Européens subissent l'inflation et la cherté de la vie de plein fouet;***

Or. fr

Amendement 102
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. rappelle qu'il est important d'élaborer une politique des ressources humaines à long terme qui garantisse une approche globale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris des dispositions relatives au télétravail, au droit à la déconnexion et à l'évolution de carrière; demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour renforcer l'équilibre géographique afin d'assurer une représentation appropriée de tous les États membres, et pour renforcer le recrutement, l'intégration et l'égalité de traitement des personnes handicapées, en favorisant leur pleine participation et leur épanouissement professionnel au sein des agences;

Or. en

Amendement 103
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et Europol (trois cas); relève toutefois que les	72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et Europol (trois cas)***; invite instamment les***

agences, notamment l'ECDC, l'ECHA, l'AESM, l'ENISA, l'AFE, la FRA et Frontex, ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; ***presse les*** agences de ***prendre d'autres mesures afin de prévenir les cas de syndrome d'épuisement professionnel***; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel);

agences décentralisées à prendre des mesures immédiates pour faire face au nombre croissant de cas d'épuisement professionnel parmi le personnel; relève toutefois que les agences, notamment l'ECDC, l'ECHA, l'AESM, l'ENISA, l'AFE, la FRA et Frontex, ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; ***souligne que le droit à la déconnexion est un pilier fondamental de la protection de la santé mentale et du bien-être du personnel et donne suite à la proposition de la Commission sur le droit à la déconnexion; demande aux*** agences ***décentralisées*** de ***mettre en place des structures obligatoires de soutien en matière de santé mentale***; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel);

Or. en

Amendement 104
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et	72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et

Europol (trois cas); relève toutefois que les agences, ***notamment l'ECDC, l'ECHA, l'AESM, l'ENISA, l'AFE, la FRA et Frontex,*** ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; presse les agences de prendre d'autres mesures afin de prévenir les cas de syndrome d'épuisement professionnel; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel);	Europol (trois cas); relève toutefois que les agences ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; presse les agences de prendre d'autres mesures afin de prévenir les cas de syndrome d'épuisement professionnel; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel);

Or. en

Amendement 105
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et Europol (trois cas); relève toutefois que les agences, notamment l'ECDC, l'ECHA, l'AESM, l'ENISA, l'AFE, la FRA et Frontex, ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont	72. constate que des cas de syndrome d'épuisement professionnel (25 au total) ont été enregistrés dans six agences, à savoir l'AESA (cinq cas), l'AEE (quatre cas), l'AECP (un cas), l'EFSA (deux cas), l'EMA (dix cas) et Europol (trois cas); relève toutefois que les agences, notamment l'ECDC, l'ECHA, l'AESM, l'ENISA, l'AFE, la FRA et Frontex, ne collectent pas toutes des données liées aux cas de syndrome d'épuisement professionnel pour des raisons de protection des données; se dit préoccupé par l'absence de collecte de données à caractère médical, qui sont

importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; presse les agences de prendre d'autres mesures afin de prévenir les cas de syndrome d'épuisement professionnel; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel);	importantes pour suivre le bien-être mental du personnel des agences; presse les agences de prendre d'autres mesures afin de prévenir les cas de syndrome d'épuisement professionnel; constate que plusieurs employés ont effectué des heures supplémentaires dans 19 agences en 2022 (contre 13 en 2021); note en particulier qu'un nombre important d'employés ont effectué des heures supplémentaires à l'EFSA (81 % du personnel) et à Eurofound (97 % du personnel); ***souligne l'importance d'assurer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous, notamment pour les membres du personnel qui sont parents, et de travailler en permanence à l'amélioration de la santé et du bien-être des travailleurs;***

Or. en

Amendement 106
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. constate ***avec inquiétude*** qu'en 2023, le taux de rotation du personnel était supérieur à 5 % dans 18 agences sur 33 (Cedefop, CEPOL, ABE, AECP, EIGE, AEAPP, EIT, AET, EUDA, ETF, AUEA, eu-LISA, Eurofound, Eurojust, Europol, EUSPA) et que, dans trois d'entre elles, ce taux a dépassé 10 % (ORECE, CdT, Eurojust); félicite les agences qui ont pris des mesures ciblées en vue d'éviter un taux de rotation élevé du personnel; souligne qu'il importe que toutes les agences mettent en place des mesures permettant d'améliorer la gestion et la rétention des talents; compte sur l'EUAN pour faire office d'espace d'échange de bonnes pratiques pour les agences qui en sont membres et, si	73. constate qu'en 2023, le taux de rotation du personnel était supérieur à 5 % dans 18 agences sur 33 (Cedefop, CEPOL, ABE, AECP, EIGE, AEAPP, EIT, AET, EUDA, ETF, AUEA, eu-LISA, Eurofound, Eurojust, Europol, EUSPA) et que, dans trois d'entre elles, ce taux a dépassé 10 % (ORECE, CdT, Eurojust); félicite les agences qui ont pris des mesures ciblées en vue d'éviter un taux de rotation élevé du personnel; souligne qu'il importe que toutes les agences mettent en place des mesures permettant d'améliorer la gestion et la rétention des talents; compte sur l'EUAN pour faire office d'espace d'échange de bonnes pratiques pour les agences qui en sont membres et, si possible, pour leur permettre d'unir leurs

possible, pour leur permettre d'unir leurs forces en la matière;

forces en la matière;

Or. en

Amendement 107
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. constate avec inquiétude qu'en 2023, le taux de rotation du personnel était supérieur à 5 % dans 18 agences sur 33 (Cedefop, CEPOL, ABE, AECP, EIGE, AEAPP, EIT, AET, EUDA, ETF, AUEA, eu-LISA, Eurofound, Eurojust, Europol, EUSPA) et que, dans trois d'entre elles, ce taux a dépassé 10 % (ORECE, CdT, Eurojust); félicite les agences qui ont pris des mesures ciblées en vue d'éviter un taux de rotation élevé du personnel; souligne qu'il importe que toutes les agences mettent en place des mesures permettant d'améliorer la gestion et la rétention des talents; compte sur l'EUAN pour faire office d'espace d'échange de bonnes pratiques pour les agences qui en sont membres et, si possible, pour leur permettre d'unir leurs forces en la matière;	73. constate avec inquiétude qu'en 2023, le taux de rotation du personnel était supérieur à 5 % dans 18 agences sur 33 (Cedefop, CEPOL, ABE, AECP, EIGE, AEAPP, EIT, AET, EUDA, ETF, AUEA, eu-LISA, Eurofound, Eurojust, Europol, EUSPA) et que, dans trois d'entre elles, ce taux a dépassé 10 % (ORECE, CdT, Eurojust); félicite les agences qui ont pris des mesures ciblées en vue d'éviter un taux de rotation élevé du personnel; souligne qu'il importe que toutes les agences mettent en place des mesures permettant d'améliorer la gestion et la rétention des talents; compte sur l'EUAN pour faire office d'espace d'échange de bonnes pratiques pour les agences qui en sont membres et, si possible, pour leur permettre d'unir leurs forces en la matière; ***invite la Commission à soutenir activement les agences dans le recrutement de l'expertise nécessaire à l'exercice de leur mandat, en encourageant une coopération plus étroite avec les universités et les autres institutions pertinentes;***

Or. en

Amendement 108
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. souligne que l'équilibre géographique continue de constituer un point problématique pour plusieurs agences, dans lesquelles des pourcentages considérables de membres de leur personnel sont des ressortissants des États membres où elles sont situées;	74. souligne que l'équilibre géographique continue de constituer un point problématique pour plusieurs agences, dans lesquelles des pourcentages considérables de membres de leur personnel sont des ressortissants des États membres où elles sont situées; ***estime que cet équilibre ne doit cependant pas être aveuglément recherché au détriment de la qualité des candidatures, critère devant primer dans la procédure de sélection du personnel;***

Or. fr

Amendement 109
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. rappelle que les agences situées dans des pays dotés de coefficients correcteurs relativement faibles ont en permanence des difficultés à attirer des agents qualifiés et diversifiés sur le plan géographique;	75. rappelle que les agences situées dans des pays dotés de coefficients correcteurs relativement faibles ont en permanence des difficultés à attirer des agents qualifiés et diversifiés sur le plan géographique; ***appelle à des incitations économiques systémiques de la part des régions géographiquement sous-représentées;***

Or. en

Amendement 110
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. rappelle que les agences situées dans des pays dotés de coefficients correcteurs relativement faibles ont en permanence des difficultés à attirer des agents qualifiés et diversifiés sur le plan géographique;	75. rappelle que les agences situées dans des pays dotés de coefficients correcteurs relativement faibles ont en permanence des difficultés à attirer des agents qualifiés et diversifiés sur le plan géographique***, et appelle la Commission à régler la situation de toute urgence***;

Or. en

Amendement 111
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 75 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	75 bis. demande aux agences de s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie du genre et l'idéologie woke et les appelle à observer le traité et ses dispositions ainsi qu'à respecter les identités nationales des États membres, inhérentes à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en

Amendement 112
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 76 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	76 bis. note que, d'après les réponses écrites à l'autorité de décharge, les agences font appel à des consultants externes principalement dans le domaine

	des TIC; note en outre que certaines agences font largement appel à des consultants externes et sont très dépendantes de ces derniers, y compris dans les domaines relevant de leurs compétences principales, ce qui représente une part importante de leur budget opérationnel (ACER, ETF, AET, etc.);

Or. en

Amendement 113
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 76 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	76 bis. rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions doivent promouvoir la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 114
Marit Maij, Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience;	77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, ***en donnant la priorité au recrutement à long terme, tout en tenant compte de l'inflation***, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience; ***rappelle que les missions des agences***

évoluent en fonction des priorités stratégiques et souligne que leurs nouvelles responsabilités doivent s'accompagner de ressources adéquates; demande que les agences disposent d'une certaine souplesse pour convertir les postes d'experts nationaux détachés en postes d'agents temporaires afin d'assurer une meilleure rétention de l'expertise, une meilleure fonctionnalité opérationnelle et une meilleure continuité des activités;

Or. en

Amendement 115
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience;	77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience; ***demande, à cet égard, que les agences comptant un grand nombre d'experts nationaux détachés dans le tableau de leurs effectifs disposent d'une certaine souplesse pour convertir ces postes en postes d'agents temporaires afin d'assurer une meilleure rétention de l'expertise, une meilleure fonctionnalité opérationnelle et une meilleure continuité des activités; insiste en outre sur la nécessité d'éviter l'externalisation des tâches via des sociétés de conseil lorsque le savoir-faire disponible peut être trouvé en interne;***

Or. en

Amendement 116

Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience;	77. invite toutes les agences à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience; ***souligne qu'il convient d'éviter la précarité de l'emploi due aux contrats à court terme;***

Or. en

Amendement 117
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. observe une légère amélioration de l'équilibre hommes-femmes en 2023 par rapport à 2022 au niveau de l'encadrement supérieur et intermédiaire***, avec 64 % d'hommes et 36 % de femmes (contre 67 % et 33 % respectivement en 2022)***, et au niveau des membres du conseil d'administration***, avec 58 % d'hommes et 42 % de femmes (contre 60 % et 40 % respectivement en 2022)***; constate que, d'une manière générale, l'équilibre hommes-femmes indiqué pour le personnel n'a pas changé***, avec 54 % d'hommes et 46 % de femmes (contre 54 % et 46 % respectivement en 2022***); invite les agences à s'employer à améliorer encore l'équilibre hommes-femmes au sein de leur personnel d'encadrement supérieur***; demande en particulier aux agences suivantes d'encourager et d'aider les***	78. constate une légère amélioration de l'équilibre hommes-femmes en 2023 par rapport à 2022 au niveau de l'encadrement supérieur et intermédiaire et au niveau des membres du conseil d'administration; constate que, d'une manière générale, l'équilibre hommes-femmes indiqué pour le personnel n'a pas changé; invite les agences à s'employer à améliorer encore l'équilibre hommes-femmes au sein de leur personnel d'encadrement supérieur, ***en tenant également compte des activités propres à chaque agence***; demande une nouvelle fois à la Commission et aux États membres de respecter l'équilibre hommes-femmes lors de la désignation et de la nomination des membres de l'encadrement ou des conseils d'administration; rappelle l'ambition des agences de s'aligner sur la Commission en vue d'atteindre un

femmes à se porter candidates à des postes d'encadrement, étant donné que la répartition hommes-femmes n'est pas équilibrée au sein de ces agences: ACER, Office de l'ORECE, Cedefop, ECDC, ECHA, EFSA, AEAPP, OEDT, AESM, ENISA, AFE, eu-LISA, AET, Europol, AUEA, EUSPA, Frontex; demande une nouvelle fois à la Commission et aux États membres de respecter l'équilibre hommes-femmes lors de la désignation et de la nomination des membres de l'encadrement ou des conseils d'administration; rappelle l'ambition des agences de s'aligner sur la Commission en vue d'atteindre un équilibre hommes-femmes de 50 % à tous les niveaux de leur encadrement d'ici à la fin de l'année 2025;

équilibre hommes-femmes de 50 % à tous les niveaux de leur encadrement d'ici à la fin de l'année 2025;

Or. en

Amendement 118
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. observe une légère amélioration de l'équilibre hommes-femmes en 2023 par rapport à 2022 au niveau de l'encadrement supérieur et intermédiaire, avec 64 % d'hommes et 36 % de femmes (contre 67 % et 33 % respectivement en 2022), et au niveau des membres du conseil d'administration, avec 58 % d'hommes et 42 % de femmes (contre 60 % et 40 % respectivement en 2022); constate que, d'une manière générale, l'équilibre hommes-femmes indiqué pour le personnel n'a pas changé, avec 54 % d'hommes et 46 % de femmes (contre 54 % et 46 % respectivement en 2022); invite les agences à s'employer à améliorer encore l'équilibre hommes-femmes au sein de leur personnel d'encadrement supérieur; demande en	78. observe une légère amélioration de l'équilibre hommes-femmes en 2023 par rapport à 2022 au niveau de l'encadrement supérieur et intermédiaire, avec 64 % d'hommes et 36 % de femmes (contre 67 % et 33 % respectivement en 2022), et au niveau des membres du conseil d'administration, avec 58 % d'hommes et 42 % de femmes (contre 60 % et 40 % respectivement en 2022); constate que, d'une manière générale, l'équilibre hommes-femmes indiqué pour le personnel n'a pas changé, avec 54 % d'hommes et 46 % de femmes (contre 54 % et 46 % respectivement en 2022); invite les agences à s'employer à améliorer encore l'équilibre hommes-femmes au sein de leur personnel d'encadrement supérieur; demande en

particulier aux agences suivantes d'encourager et d'aider les femmes à se porter candidates à des postes d'encadrement, étant donné que la répartition hommes-femmes n'est pas équilibrée au sein de ces agences: ACER, Office de l'ORECE, Cedefop, ECDC, ECHA, EFSA, AEAPP, OEDT, AESM, ENISA, AFE, eu-LISA, AET, Europol, AUEA, EUSPA, Frontex; demande une nouvelle fois à la Commission et aux États membres de respecter l'équilibre hommes-femmes lors de la désignation et de la nomination des membres de l'encadrement ou des conseils d'administration; rappelle l'ambition des agences de s'aligner sur la Commission en vue d'atteindre un équilibre hommes-femmes de 50 % à tous les niveaux de leur encadrement d'ici à la fin de l'année 2025;	particulier aux agences suivantes d'encourager et d'aider les femmes à se porter candidates à des postes d'encadrement, étant donné que la répartition hommes-femmes n'est pas équilibrée au sein de ces agences: ACER, Office de l'ORECE, Cedefop, ECDC, ECHA, EFSA, AEAPP, OEDT, AESM, ENISA, AFE, eu-LISA, AET, Europol, AUEA, EUSPA, Frontex; demande une nouvelle fois à la Commission et aux États membres de respecter l'équilibre hommes-femmes lors de la désignation et de la nomination des membres de l'encadrement ou des conseils d'administration; rappelle l'ambition des agences de s'aligner sur la Commission en vue d'atteindre un équilibre hommes-femmes de 50 % à tous les niveaux de leur encadrement d'ici à la fin de l'année 2025; ***invite les agences à continuer à prendre ces aspects en considération pour tous les recrutements futurs de personnel et les nominations à des fonctions d'encadrement supérieur;***

Or. en

Amendement 119
Marit Maij, Csaba Molnár, Claudiu Manda, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 78 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 bis. invite instamment les agences décentralisées à renforcer les politiques d'égalité entre les genres à tous les niveaux, en garantissant l'égalité des chances en matière de recrutement, de progression de carrière et de conditions de travail pour l'ensemble du personnel; invite les agences à élaborer des stratégies globales en matière de diversité et d'inclusion qui favorisent l'équité et l'équilibre dans l'évaluation des progrès réalisés et des domaines à améliorer;

souligne que d'ici à la fin de 2025, les agences doivent combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes afin de respecter les objectifs de l'Union européenne en matière d'égalité entre les genres;

Or. en

Amendement 120
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 bis. encourage toutes les agences à adopter et à mettre en œuvre des stratégies solides en matière de diversité et d'inclusion, garantissant l'égalité des chances et la représentation des femmes et des minorités aux postes de direction; demande aux agences de publier un rapport annuel sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et d'adopter des mesures concrètes pour combler tout écart observé; demande instamment à la Commission de déterminer si ces principes sont respectés dans le cadre de la procédure de décharge annuelle;

Or. en

Amendement 121
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. note que toutes les agences ont mis	79. note que toutes les agences ont mis

en place des mesures en vue d'améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des membres de leur personnel; constate que la quantité de mesures ainsi que leur influence varient considérablement d'une agence à l'autre et qu'aucun cadre commun de référence ne semble exister entre les agences; invite l'EUAN à coordonner la définition d'un cadre commun de référence à cet égard; relève avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ont mis en place des mesures d'intégration des personnes handicapées; encourage les agences à maintenir de bonnes pratiques en matière d'inclusion et de bien-être du personnel; invite les agences à dispenser des formations pertinentes à intervalles réguliers à leur personnel;	en place des mesures en vue d'améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des membres de leur personnel; constate que la quantité de mesures ainsi que leur influence varient considérablement d'une agence à l'autre et qu'aucun cadre commun de référence ne semble exister entre les agences; invite l'EUAN à coordonner la définition d'un cadre commun de référence à cet égard; relève avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ont mis en place des mesures d'intégration des personnes handicapées; encourage les agences à maintenir de bonnes pratiques en matière d'inclusion et de bien-être de leur personnel ***et plus généralement à poursuivre l'élaboration d'un cadre d'action à long terme en matière de ressources humaines qui continue de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie et l'évolution de carrière, l'équilibre hommes-femmes, le télétravail, l'équilibre géographique ainsi que le recrutement des personnes en situation de handicap et leur intégration; souligne le rôle utile que les échanges de bonnes pratiques peuvent jouer dans ce domaine***; invite les agences à dispenser des formations pertinentes à intervalles réguliers à leur personnel;
	Or. en

Amendement 122
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. note que toutes les agences ont mis en place des mesures en vue d'améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des membres	79. note que toutes les agences ont mis en place des mesures en vue d'améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des membres

de leur personnel; constate que la quantité de mesures ainsi que leur influence varient considérablement d'une agence à l'autre et qu'aucun cadre commun de référence ne semble exister entre les agences; invite l'EUAN à coordonner la définition d'un cadre commun de référence à cet égard; relève avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ont mis en place des mesures d'intégration des personnes handicapées; encourage les agences à maintenir de bonnes pratiques en matière d'inclusion et de bien-être du personnel; invite les agences à dispenser des formations pertinentes à intervalles réguliers à leur personnel;	de leur personnel; constate que la quantité de mesures ainsi que leur influence varient considérablement d'une agence à l'autre et qu'aucun cadre commun de référence ne semble exister entre les agences; invite l'EUAN à coordonner la définition d'un cadre commun de référence à cet égard; relève avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ont mis en place des mesures d'intégration des personnes handicapées; ***encourage les agences qui accusent un retard à mettre en place de telles mesures;*** encourage les agences à maintenir de bonnes pratiques en matière d'inclusion et de bien-être du personnel; invite les agences à dispenser des formations pertinentes à intervalles réguliers à leur personnel; ***souligne qu'il importe de renforcer les efforts pour parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes et à un équilibre géographique parmi le personnel institutionnel et dans les postes d'encadrement supérieur, et rappelle aux agences, à cet égard, l'importance de protéger l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée;***

Or. en

Amendement 123
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 79 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	79 bis. encourage toutes les agences à mettre en œuvre une politique de sauvegarde de la dignité personnelle et de prévention du harcèlement psychologique et sexuel, et à participer à la task force interagences de conseillers confidentiels; demande que les agences fassent régulièrement rapport sur les mesures qu'elles mettent en œuvre et les progrès

réalisés dans ce domaine;

Or. en

Amendement 124
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. ***souligne*** que les conflits d'intérêts apparents peuvent présenter un risque pour la réputation de l'agence, même s'il s'avère qu'ils ne sont pas justifiés; ***estime dès lors qu'il convient de gérer un risque de conflit d'intérêts apparent de la même manière qu'un conflit réel, tout en tenant dûment compte du principe de proportionnalité;***	80. ***note*** que les conflits d'intérêts apparents peuvent présenter un risque pour la réputation de l'agence, même s'il s'avère qu'ils ne sont pas justifiés;

Or. en

Amendement 125
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. souligne que les conflits d'intérêts apparents peuvent présenter un risque pour la réputation de l'agence, même s'il s'avère qu'ils ne sont pas justifiés; estime dès lors qu'il convient de ***gérer*** un risque de conflit d'intérêts apparent ***de la même manière qu'un conflit réel***, tout en tenant dûment compte du principe de proportionnalité;	80. souligne que les conflits d'intérêts apparents peuvent présenter un risque pour la réputation de l'agence, même s'il s'avère qu'ils ne sont pas justifiés; estime dès lors qu'il convient ***également*** de ***traiter*** un risque de conflit d'intérêts apparent, tout en tenant dûment compte du principe de proportionnalité;

Or. en

Amendement 126
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 80 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. souligne qu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'ont pas été correctement protégés au Parlement européen et à la Commission européenne, notant le nombre sans précédent de scandales de grande ampleur dans ces institutions, et souligne la nécessité de renforcer et de réviser davantage les règles de lutte contre la corruption et de transparence des agences et de mettre en œuvre les enseignements tirés;

Or. en

Amendement 127
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. relève que, pour 2023, la Cour n'a signalé aucun cas important de conflits d'intérêts, ***à l'exception de Frontex et de l'OEDT***;	81. relève que, pour 2023, la Cour n'a signalé aucun cas important de conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 128
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 82 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	82 bis. souligne que les règles de la Commission européenne visant à protéger les intérêts financiers de l'Union européenne, à garantir la transparence et à éviter les fautes professionnelles n'ont pas fonctionné, étant donné qu'il a été révélé que d'anciens membres de la Commission sont actuellement interrogés et font l'objet d'enquêtes pour détournement de fonds européens, faute professionnelle et blanchiment d'argent; demande aux agences de tirer des conclusions des affaires en cours afin de renforcer leur propre dispositif de lutte contre la fraude;

Or. en

Amendement 129
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 82 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	82 bis. prie instamment le réseau des agences de l'Union européenne de réaliser sans délai une étude sur les contrats de travail du personnel de nettoyage dans les agences décentralisées, y compris sur la proportion de contrats à long terme et de contrats à court terme;

Or. en

Amendement 130
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 82 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	82 ter. demande l'introduction d'une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement pour tous les employés des agences dans les six premiers mois suivant la signature de leur contrat, à renouveler tous les cinq ans;

Or. en

Amendement 131
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 82 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	82 quater. soutient les efforts continus déployés par Frontex pour renforcer l'action de son officier aux droits fondamentaux, notant l'emploi de 46 contrôleurs des droits fondamentaux en 2023; souligne qu'il importe de veiller à ce que tous les contrôleurs des droits fondamentaux soient recrutés au grade AD, afin de renforcer encore leurs capacités et leur indépendance; reconnaît que Frontex a pris des mesures importantes pour répondre aux avis de l'officier aux droits fondamentaux, en particulier sur des questions telles que l'intégration de la dimension de genre et la traite des êtres humains;

Or. en

Amendement 132
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. est préoccupé par le fait que la deuxième observation de la Cour relative à l'EIT porte sur le passage de l'Institut à une structure de conventions de subventions pluriannuelles, mais que les procédures et les lignes directrices pour la réalisation de contrôles ex post sur les paiements de subventions n'ont pas encore été actualisées pour tenir compte des implications; ***constate*** que l'EIT travaille déjà à la mise à jour de son dispositif de vérification ex post afin de prendre en compte ces implications;	87. est préoccupé par le fait que la deuxième observation de la Cour relative à l'EIT porte sur le passage de l'Institut à une structure de conventions de subventions pluriannuelles, mais que les procédures et les lignes directrices pour la réalisation de contrôles ex post sur les paiements de subventions n'ont pas encore été actualisées pour tenir compte des implications; ***salue le fait*** que l'EIT travaille déjà à la mise à jour de son dispositif de vérification ex post afin de prendre en compte ces implications;

Or. en

Amendement 133
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. constate qu'en 2023, Eurojust a observé une augmentation des opérations non standard classées comme des exceptions ou des cas de non-conformité, leur nombre passant de 43 à 71 et le montant total correspondant augmentant de 294 000 EUR à 566 400 EUR par rapport à 2022; prend acte de la réponse d'Eurojust à l'observation, selon laquelle la majeure partie des cas de non-respect en 2023 était imputable à un seul cas concernant une subvention d'une équipe commune d'enquête (ECE); relève que, selon l'agence, cette hausse est principalement due à des ressources humaines insuffisantes et à un manque d'efficacité des processus internes, ***auxquels Eurojust*** a remédié en 2024 en révisant la procédure actuelle d'enregistrement et de signalement des cas de non-respect;	90. constate qu'en 2023, Eurojust a observé une augmentation des opérations non standard classées comme des exceptions ou des cas de non-conformité, leur nombre passant de 43 à 71 et le montant total correspondant augmentant de 294 000 EUR à 566 400 EUR par rapport à 2022; prend acte de la réponse d'Eurojust à l'observation, selon laquelle la majeure partie des cas de non-respect en 2023 était imputable à un seul cas concernant une subvention d'une équipe commune d'enquête (ECE); relève que, selon l'agence, cette hausse est principalement due à des ressources humaines insuffisantes et à un manque d'efficacité des processus internes, ***et salue le fait qu'Eurojust*** a remédié ***au problème*** en 2024 en révisant la procédure actuelle d'enregistrement et de signalement des cas de non-respect;

Or. en

Amendement 134
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 91

Proposition de résolution	*Amendement*
91. note que le directeur exécutif de l'EUSPA avait confirmé le démarrage anticipé d'activités de surveillance avant la signature d'une convention de subvention et que les activités ont donc eu lieu sans être couvertes par un engagement budgétaire; ***souligne*** que cela n'a été consigné ni dans le registre des exceptions ni dans le rapport annuel d'activités, ce qui est contraire aux dispositions du règlement financier; relève que l'EUSPA fait valoir qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire le démarrage anticipé d'activités sans engagement budgétaire dans le registre des exceptions, mais qu'elle reconnaît que le cas n'a pas été signalé dans le rapport annuel d'activités comme il aurait dû l'être;	91. note que le directeur exécutif de l'EUSPA avait confirmé le démarrage anticipé d'activités de surveillance avant la signature d'une convention de subvention et que les activités ont donc eu lieu sans être couvertes par un engagement budgétaire; ***note*** que cela n'a été consigné ni dans le registre des exceptions ni dans le rapport annuel d'activités, ce qui est contraire aux dispositions du règlement financier; relève que l'EUSPA fait valoir qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire le démarrage anticipé d'activités sans engagement budgétaire dans le registre des exceptions mais qu'elle reconnaît que le cas n'a pas été signalé dans le rapport annuel d'activités comme il aurait dû l'être;

Or. en

Amendement 135
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. invite l'EUSPA à poursuivre ses efforts en tant que contributeur clé à la mise en œuvre du programme spatial de l'Union européenne, en renforçant la base industrielle, la compétitivité et l'innovation de l'Union européenne;

l'encourage à donner la priorité aux marchés publics européens, en particulier dans les domaines essentiels à la résilience, à l'autonomie stratégique et à la souveraineté de l'Union européenne; souligne le rôle essentiel que jouent Galileo et son service public réglementé dans le domaine de la sécurité et de la défense de l'Union européenne, ainsi que les avantages à court terme de GOVSATCOM et la valeur stratégique à long terme d'IRIS²; souligne que les initiatives de l'Union européenne en matière de capacités de défense et de sécurité devraient tirer parti de l'expertise et de l'infrastructure du secteur spatial de l'Union européenne afin d'éviter tout double emploi;

Or. en

Amendement 136
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*
93. ***note*** qu'en septembre 2023, le directeur exécutif de l'ENISA a autorisé 15 agents intérimaires à exercer des fonctions dans le circuit financier sans consentement préalable et en violation de la réglementation; est conscient que, selon la réponse de l'agence, l'ENISA a eu recours à des agents intérimaires et des END en raison des besoins opérationnels et du manque de ressources et qu'elle demandera à déroger aux règles financières si le manque de ressources persiste;	93. ***déplore*** qu'en septembre 2023, le directeur exécutif de l'ENISA a autorisé 15 agents intérimaires à exercer des fonctions dans le circuit financier sans consentement préalable et en violation de la réglementation; est conscient que, selon la réponse de l'agence, l'ENISA a eu recours à des agents intérimaires et des END en raison des besoins opérationnels et du manque de ressources et qu'elle demandera à déroger aux règles financières si le manque de ressources persiste;

Or. en

Amendement 137

Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. note par ailleurs que le comptable de l'ENISA exerçait en même temps la fonction de coordinateur du contrôle interne, ce qui est contraire à la réglementation qui prévoit la séparation de ces fonctions; relève que l'ENISA prend note de l'observation, mais considère que les rôles de coordinateur du contrôle interne et de comptable ne sont pas nécessairement incompatibles, puisque l'ordonnateur n'avait délégué aucun pouvoir au coordinateur du contrôle interne; se félicite du fait que l'ENISA clarifiera les rôles et responsabilités du coordinateur du contrôle interne dans ses processus internes;	94. note par ailleurs que le comptable de l'ENISA exerçait en même temps la fonction de coordinateur du contrôle interne, ce qui est contraire à la réglementation qui prévoit la séparation de ces fonctions; relève que l'ENISA prend note de l'observation, mais considère que les rôles de coordinateur du contrôle interne et de comptable ne sont pas nécessairement incompatibles, puisque l'ordonnateur n'avait délégué aucun pouvoir au coordinateur du contrôle interne; se félicite du fait que l'ENISA clarifiera les rôles et responsabilités du coordinateur du contrôle interne dans ses processus internes; ***demande que le Parlement européen soit informé des progrès en question avant le 30 juin 2025***;

Or. en

Amendement 138
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. invite les agences à donner suite ***avec diligence*** aux observations de la Cour et à ***continuer d'améliorer leurs cadres*** de contrôle interne;	97. invite les agences à donner suite ***rapidement et systématiquement*** aux observations de la Cour et à ***prendre des mesures correctives concrètes pour remédier aux faiblesses mises en exergue dans le cadre de*** contrôle interne; ***demande instamment la mise en place de mesures de responsabilisation plus strictes garantissant que toute déficience persistante donne lieu à des mesures correctives ciblées et à des conséquences***

en cas de non-conformité répétée;

Or. en

Amendement 139
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. invite les agences à donner suite avec diligence aux observations de la Cour et à continuer d'améliorer leurs cadres de contrôle interne;	97. invite ***toutes*** les agences à donner suite avec diligence aux observations de la Cour et à continuer d'améliorer leurs cadres de contrôle interne;

Or. en

Amendement 140
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 97 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	97 bis. prend note de la nécessité pour les agences d'améliorer leurs rapports financiers et leurs mécanismes de contrôle interne; demande aux agences de fournir chaque année une ventilation détaillée de leurs dépenses, dont des données désagrégées sur les contrats externes, les services de conseil et les sous-traitants; insiste sur la nécessité de disposer d'outils numériques en temps réel pour l'établissement de rapports qui améliorent le contrôle financier et la responsabilité vis-à-vis du Parlement européen et du public; encourage la réalisation de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des recommandations d'audit;

Or. en

Amendement 141
Marit Maij, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 97 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	97 bis. se félicite que l'Agence ait pris, en coopération avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), des mesures pour promouvoir le principe «une substance, une évaluation» afin de garantir une plus grande cohérence dans l'évaluation des dangers et des risques liés aux substances actives; invite les agences à continuer de promouvoir la coopération avec d'autres agences de l'Union et organisations internationales et d'encourager le dialogue avec les parties prenantes et les citoyens;

Or. en

Amendement 142
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 97 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	97 ter. rappelle l'approche de «tolérance zéro» de l'Union à l'égard de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la contribution essentielle de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP), notamment le contrôle des pêches et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;

Or. en

Amendement 143
Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 97 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	97 quater. souligne que ce sont les États membres qui sont les premiers responsables du contrôle des activités de pêche, tandis que les tâches de l'Agence se limitent au soutien, à la coordination et à la fourniture d'une assistance dans ce domaine aux États membres; invite l'Agence à aider les États membres à contrôler et identifier les infractions graves concernant le travail forcé et à assurer une formation adéquate des inspecteurs à cette infraction importante;

Or. en

Amendement 144
Marit Maij, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 97 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	97 quinquies. prend acte avec satisfaction de la poursuite de la coopération de l'agence avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) dans le cadre des fonctions de garde-côtes; juge approprié de renforcer la coopération entre l'AECP et d'autres agences, en particulier l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et l'Agence spatiale européenne (ESA);

Or. en

Amendement 145
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 98

Proposition de résolution	*Amendement*
98. note que les agences décentralisées de l'Union européenne ont mis en place divers mécanismes en matière de transparence et d'activités de lobbying dans leurs domaines d'action respectifs; souligne toutefois que, selon la Cour, les agences ne parviennent pas toujours à assurer une transparence satisfaisante et une utilisation des fonds optimale lors des appels d'offres, avec des règles et procédures complexes concernant les marchés publics[31];	98. note que les agences décentralisées de l'Union européenne ont mis en place divers mécanismes en matière de transparence et d'activités de lobbying dans leurs domaines d'action respectifs; souligne toutefois que, selon la Cour, les agences ne parviennent pas toujours à assurer une transparence satisfaisante et une utilisation des fonds optimale lors des appels d'offres, avec des règles et procédures complexes concernant les marchés publics[31]; ***constate avec inquiétude les problèmes de transparence qui subsistent et qui, à leur tour, affectent la cohérence, l'efficacité et, surtout, la responsabilité;***
[31] Exemple: Autorité bancaire européenne (ABE), rapport de la Cour des comptes, p. 97; Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), rapport de la Cour des comptes, p. 122; Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), rapport de la Cour des comptes, p. 287.	[31] Exemple: Autorité bancaire européenne (ABE), rapport de la Cour des comptes, p. 97; Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), rapport de la Cour des comptes, p. 122; Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), rapport de la Cour des comptes, p. 287.

Or. en

Amendement 146
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 98 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	98 bis. souligne l'importance pour les agences de renforcer leur présence dans les médias, sur l'internet et sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser davantage le public à leurs travaux;

Or. en

Amendement 147
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 99 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	99 bis. reconnaît l'importance croissante de la transformation numérique pour les agences et est favorable à la poursuite des investissements dans les outils numériques et l'innovation; souligne l'importance de renforcer les mesures de cybersécurité dans toutes les agences, compte tenu des risques croissants de cybermenaces et de violations de données; demande des investissements supplémentaires dans une infrastructure informatique sécurisée et une formation à la cybersécurité pour le personnel des agences; invite les agences à présenter un rapport annuel d'évaluation des risques en matière de cybersécurité au Parlement européen et à la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 148
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. rappelle qu'en 2022, la Médiatrice avait ouvert une enquête d'initiative (AFFAIRE OI/4/2022/PB) afin d'examiner comment Frontex traitait les demandes d'accès du public aux documents et qu'elle avait mis en évidence des problèmes liés à deux pratiques utilisées par l'agence: elle retardait l'enregistrement des demandes afin d'empêcher les délais réglementaires de commencer à courir et elle suspendait les délais en cas de demandes imprécises; la Médiatrice avait estimé qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration et elle avait recommandé à Frontex de mettre un terme à ces pratiques; Frontex n'a pas accepté cette recommandation et la Médiatrice a clôturé l'enquête en 2024, en confirmant qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration; rappelle que, dans le cadre de la décharge pour l'exercice 2022, le Parlement avait invité l'agence à inscrire au rang de ses priorités le fait de traiter les demandes d'accès du public aux documents plus rapidement et de manière plus transparente;	***supprimé***

Or. en

Amendement 149
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. rappelle qu'en 2022, la Médiatrice avait ouvert une enquête d'initiative (AFFAIRE OI/4/2022/PB) afin d'examiner comment Frontex traitait les demandes d'accès du public aux documents et qu'elle avait mis en évidence des problèmes liés à	100. rappelle qu'en 2022, la Médiatrice avait ouvert une enquête d'initiative (AFFAIRE OI/4/2022/PB) afin d'examiner comment Frontex traitait les demandes d'accès du public aux documents et qu'elle avait mis en évidence des problèmes liés à

deux pratiques utilisées par l'agence: elle retardait l'enregistrement des demandes afin d'empêcher les délais réglementaires de commencer à courir et elle suspendait les délais en cas de demandes imprécises; la Médiatrice avait estimé qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration et elle avait recommandé à Frontex de mettre un terme à ces pratiques; Frontex n'a pas accepté cette recommandation et la Médiatrice a clôturé l'enquête en 2024, en confirmant qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration; ***rappelle que***, dans le cadre de la décharge pour l'exercice 2022, ***le Parlement avait invité*** l'agence à inscrire au rang de ses priorités le fait de traiter les demandes d'accès du public aux documents plus rapidement et de manière plus transparente;	deux pratiques utilisées par l'agence: elle retardait l'enregistrement des demandes afin d'empêcher les délais réglementaires de commencer à courir et elle suspendait les délais en cas de demandes imprécises; la Médiatrice avait estimé qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration et elle avait recommandé à Frontex de mettre un terme à ces pratiques; Frontex n'a pas accepté cette recommandation et la Médiatrice a clôturé l'enquête en 2024, en confirmant qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration; ***invite une nouvelle fois***, ***comme il l'avait fait*** dans le cadre de la décharge pour l'exercice 2022, l'agence à inscrire au rang de ses priorités le fait de traiter les demandes d'accès du public aux documents plus rapidement et de manière plus transparente;

Or. en

Amendement 150
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 101

Proposition de résolution	*Amendement*
101. relève par ailleurs qu'en 2023, Frontex a refusé de donner au public l'accès à un rapport de son officier aux droits fondamentaux concernant une opération de Frontex en Albanie (affaire 652/2023/VB), ce qui a donné lieu à une enquête de la Médiatrice; la Médiatrice a estimé que Frontex aurait dû donner accès à certaines parties de ce rapport ***et*** Frontex ***a*** accepté la solution proposée par la Médiatrice;	101. relève par ailleurs qu'en 2023, Frontex a refusé de donner au public l'accès à un rapport de son officier aux droits fondamentaux concernant une opération de Frontex en Albanie (affaire 652/2023/VB), ce qui a donné lieu à une enquête de la Médiatrice; la Médiatrice a estimé que Frontex aurait dû donner accès à certaines parties de ce rapport; ***salue le fait que*** Frontex ***ait*** accepté la solution proposée par la Médiatrice;

Or. en

Amendement 151

Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 103

Proposition de résolution	*Amendement*
103. souligne que les signataires de l'accord interinstitutionnel promeuvent et encouragent l'utilisation du registre de transparence;	103. souligne que les signataires de l'accord interinstitutionnel promeuvent et encouragent l'utilisation du registre de transparence; ***rappelle l'appel urgent lancé à toutes les agences décentralisées pour qu'elles utilisent pleinement le registre;***

Or. en

Amendement 152
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 104

Proposition de résolution	*Amendement*
104. ***note qu'actuellement, seules*** deux agences ***demandent*** à leurs contacts extérieurs de s'inscrire dans le registre de transparence***, à savoir l'eu-LISA et Frontex***;	104. ***encourage toutes les agences à suivre l'exemple d'eu-LISA et de Frontex, qui sont les*** deux ***seules*** agences ***à demander*** à leurs contacts extérieurs ***tiers*** de s'inscrire dans le registre de transparence;

Or. en

Amendement 153
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 104

Proposition de résolution	*Amendement*
104. note qu'actuellement, seules deux agences demandent à leurs contacts extérieurs de s'inscrire dans le registre de transparence, à savoir l'eu-LISA et	104. note qu'actuellement, seules deux agences demandent à leurs contacts extérieurs de s'inscrire dans le registre de transparence, à savoir l'eu-LISA et

Frontex;	Frontex; ***encourage les autres agences à faire usage de cette possibilité, à titre volontaire, d'utiliser le registre de transparence;***

Or. en

Amendement 154
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 104

Proposition de résolution	*Amendement*
104. note qu'actuellement, seules deux agences demandent à leurs contacts extérieurs de s'inscrire dans le registre de transparence, à savoir l'eu-LISA et Frontex;	104. note ***avec inquiétude*** qu'actuellement, seules deux agences demandent à leurs contacts extérieurs de s'inscrire dans le registre de transparence, à savoir l'eu-LISA et Frontex;

Or. en

Amendement 155
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 105

Proposition de résolution	*Amendement*
105. note que l'eu-LISA s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le domaine du cyberespace, en particulier en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'Union en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité; souligne que l'eu-LISA gère et tient à jour une plateforme de suivi de la sécurité, un plan d'incidents de cybersécurité, des livrets de réaction et des modalités d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir une identification et une	105. note que l'eu-LISA s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le domaine du cyberespace, en particulier en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'Union en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité; souligne que l'eu-LISA gère et tient à jour une plateforme de suivi de la sécurité, un plan d'incidents de cybersécurité, des livrets de réaction et des modalités d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir une identification et une

réaction en temps utile à l'égard des cybermenaces; se félicite du rôle joué par l'eu-LISA dans le soutien aux exercices interagences en matière de cybersécurité, en coopération avec le réseau des agences JAI (JHAAN)[33];	réaction en temps utile à l'égard des cybermenaces; se félicite du rôle joué par l'eu-LISA dans le soutien aux exercices interagences en matière de cybersécurité, en coopération avec le réseau des agences JAI (JHAAN); ***suggère de renforcer la coopération entre l'eu-LISA et les autres agences qui pourraient utiliser le savoir-faire en matière de cybersécurité, telles que l'EUSPA;***
[33] Le réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) comprend neuf agences: le CEPOL, l'EASO, l'EIGE, l'OEDT, l'eu-LISA, Eurojust, Europol, la FRA et Frontex.	[33] Le réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) comprend neuf agences: le CEPOL, l'EASO, l'EIGE, l'OEDT, l'eu-LISA, Eurojust, Europol, la FRA et Frontex.

Or. en

Amendement 156
Marit Maij, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 105

Proposition de résolution	*Amendement*
105. note que l'eu-LISA s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le domaine du cyberespace, en particulier en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'Union en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité; souligne que l'eu-LISA gère et tient à jour une plateforme de suivi de la sécurité, un plan d'incidents de cybersécurité, des livrets de réaction et des modalités d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir une identification et une réaction en temps utile à l'égard des cybermenaces; se félicite du rôle joué par l'eu-LISA dans le soutien aux exercices interagences en matière de cybersécurité, en coopération avec le réseau des agences	105. note que l'eu-LISA s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le domaine du cyberespace, en particulier en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'Union en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité; souligne que l'eu-LISA gère et tient à jour une plateforme de suivi de la sécurité, un plan d'incidents de cybersécurité, des livrets de réaction et des modalités d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir une identification et une réaction en temps utile à l'égard des cybermenaces; se félicite du rôle joué par l'eu-LISA dans le soutien aux exercices interagences en matière de cybersécurité, en coopération avec le réseau des agences

JAI (JHAAN)[33];	JAI (JHAAN); ***souligne l'importance pour les agences décentralisées d'être pleinement capables de se défendre contre les cyberattaques menées par des acteurs étrangers;***
[33] Le réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) comprend neuf agences: le CEPOL, l'EASO, l'EIGE, l'OEDT, l'eu-LISA, Eurojust, Europol, la FRA et Frontex.	[33] Le réseau des agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) comprend neuf agences: le CEPOL, l'EASO, l'EIGE, l'OEDT, l'eu-LISA, Eurojust, Europol, la FRA et Frontex.

Or. en

Amendement 157
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 105 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	105 bis. attire l'attention sur la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour préserver l'intégrité en ligne des informations traitées; insiste sur le renforcement de la résistance des agences aux cyberattaques ou aux tentatives d'infiltration, en particulier en provenance de Russie ou de tout autre pays tiers; souligne que la passation conjointe de marchés entre agences dans ce domaine pourrait permettre de réduire les coûts financiers et d'améliorer les résultats;

Or. en

Amendement 158
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 105 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	105 bis. relève que toutes les agences disposent d'une politique de dénonciation des dysfonctionnements; invite toutes les agences à veiller à disposer de canaux de signalement spécifiques, sécurisés et efficaces conformément aux exigences pertinentes de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des lanceurs d'alerte;

Or. en

Amendement 159
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 105 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	105 ter. plaide pour l'inclusion systématique d'évaluations des risques spécifiques à l'IA dans les audits internes des agences, et ce afin de garantir le respect des lignes directrices éthiques et des normes de cybersécurité de l'Union européenne; demande que le mandat de l'ENISA soit élargi pour inclure une surveillance spécifique des risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des agences de l'UE;

Or. en

Amendement 160
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*

Durabilité, incidence sur l'environnement et ***inclusion sociale***	Durabilité, incidence sur l'environnement et ***sujets sociaux***

Or. fr

Amendement 161
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 106

Proposition de résolution	*Amendement*
106. constate que, dans l'ensemble, 11[34] des 33 agences de l'Union (33 %) ont déjà mis en œuvre le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS); prend acte avec satisfaction des mesures proactives adoptées par plusieurs agences en vue d'obtenir la certification EMAS dans un avenir proche[35]; ***déplore*** que certaines des agences[36] dotées d'un budget plus important n'aient pas communiqué leurs plans en vue de mettre en œuvre l'EMAS à brève échéance;	106. constate que, dans l'ensemble, 11[34] des 33 agences de l'Union (33 %) ont déjà mis en œuvre le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS); prend acte avec satisfaction des mesures proactives adoptées par plusieurs agences en vue d'obtenir la certification EMAS dans un avenir proche[35]; ***note*** que certaines des agences[36] dotées d'un budget plus important n'ont pas communiqué leurs plans en vue de mettre en œuvre l'EMAS à brève échéance; ***prend note du fait que l'AESA évalue actuellement les instruments d'amélioration systématique et continue des performances environnementales, dont l'EMAS, et qu'elle rendra compte à ce sujet à l'autorité de décharge plus tard dans l'année;***
[34] ABE, ECDC, ECHA, AEE, EFSA, AEAPP, AESM, Europol, Eurofound, ETF et AEMF.	[34] ABE, ECDC, ECHA, AEE, EFSA, AEAPP, AESM, Europol, Eurofound, ETF et AEMF.
[35] ORECE, Cedefop, eu-LISA, EUSPA et EMA.	[35] ORECE, Cedefop, eu-LISA, EUSPA et EMA.
[36] EIT, Frontex, AUEA et AESA.	[36] EIT, Frontex, AUEA et AESA.

Or. en

Amendement 162
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 106 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	106 bis. invite toutes les agences à intégrer des mesures de durabilité et d'efficacité énergétique dans leurs stratégies opérationnelles, conformément au pacte vert pour l'Europe; invite instamment les agences à réduire leur empreinte carbone en mettant en œuvre des politiques écologiques de passation de marchés, en donnant la priorité aux sources d'énergie renouvelables et en promouvant les possibilités de mobilité durable pour le personnel; demande à chaque agence un rapport annuel sur son impact environnemental, comprenant des indicateurs clairs en matière de consommation d'énergie, de réduction des déchets et d'émissions de gaz à effet de serre;

Or. en

Amendement 163
Marit Maij, Csaba Molnár, José Cepeda, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. rappelle que le rapport (horizontal) sur la décharge pour l'exercice 2022 soulignait que 14 agences n'avaient toujours pas mis en place de plans internes en matière de durabilité; constate que pour l'exercice 2023, le rapport de la Cour ne fournit pas de chiffres actualisés à cet égard; répète qu'il importe que toutes les agences disposent de plans internes en	107. rappelle que le rapport (horizontal) sur la décharge pour l'exercice 2022 soulignait que 14 agences n'avaient toujours pas mis en place de plans internes en matière de durabilité; constate que pour l'exercice 2023, le rapport de la Cour ne fournit pas de chiffres actualisés à cet égard; répète qu'il importe que toutes les agences disposent de plans internes en

matière de durabilité;	matière de durabilité; ***invite instamment les agences à rendre compte à la Commission des performances énergétiques de leurs bâtiments;***

Or. en

Amendement 164
Marit Maij, Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 109

Proposition de résolution	*Amendement*
109. relève qu'au cours de l'exercice 2023, les agences ont démontré un engagement croissant en faveur d'objectifs liés à l'environnement et à la durabilité; constate que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a joué un rôle essentiel dans le suivi des performances environnementales et en matière de changement climatique dans l'Union et dans la communication d'informations à ce sujet; note que des agences telles que la CINEA ***et*** l'AEE ont joué un rôle de fer de lance dans la mise en œuvre de programmes en matière de durabilité, en contribuant à des initiatives à l'échelle de l'Union qui visent à réduire ***l'empreinte carbone et*** à promouvoir les énergies renouvelables;	109. relève qu'au cours de l'exercice 2023, les agences ont démontré un engagement croissant en faveur d'objectifs liés à l'environnement et à la durabilité; constate que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a joué un rôle essentiel dans le suivi des performances environnementales et en matière de changement climatique dans l'Union et dans la communication d'informations à ce sujet; note que des agences telles que la CINEA***,*** l'AEE ***et l'ECHA*** ont joué un rôle de fer de lance dans la mise en œuvre de programmes en matière de durabilité, en contribuant à des initiatives à l'échelle de l'Union qui visent à réduire ***les émissions de gaz à effet de serre***, à promouvoir les énergies renouvelables ***et à protéger l'environnement et la santé humaine***; ***invite l'Agence européenne des produits chimiques, dans un esprit d'excellence scientifique, à mener ses travaux conformément au principe de précaution, qui sous-tend le règlement REACH [règlement (CE) nº 1907/2006] et met l'accent sur la nécessité de protéger en priorité la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques dangereux;***

Or. en

Amendement 165
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 109

Proposition de résolution	*Amendement*
109. relève qu'au cours de l'exercice 2023, les agences ont démontré un engagement croissant en faveur d'objectifs liés à l'environnement et à la durabilité; constate que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a joué un rôle ***essentiel*** dans le suivi des performances environnementales et en matière de changement climatique dans l'Union et dans la communication d'informations à ce sujet; note que des agences telles que la CINEA et l'AEE ont joué un rôle ***de fer de lance*** dans la mise en œuvre de programmes en matière de durabilité, en contribuant à des initiatives à l'échelle de l'Union qui visent à réduire l'empreinte carbone et à promouvoir les énergies renouvelables;	109. note qu'au cours de l'exercice 2023, les agences ont fait preuve d'un engagement croissant en faveur des objectifs liés à l'environnement et à la durabilité; note que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a joué un rôle dans le suivi du changement climatique et des performances environnementales dans l'ensemble de l'Union ainsi que dans l'établissement de rapports en la matière; note que des agences telles que la CINEA et l'AEE ont joué un rôle dans la mise en œuvre de programmes en matière de durabilité, en contribuant à des initiatives à l'échelle de l'Union qui visent à réduire l'empreinte carbone et à promouvoir les énergies renouvelables;

Or. en

Amendement 166
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 112

Proposition de résolution	*Amendement*
112. relève que sur les 115 observations au total formulées par la Cour au cours des exercices précédents à l'intention des agences qui font l'objet de la présente résolution, 57 ont été clôturées au cours de l'exercice 2023, 53 sont toujours en suspens et cinq ont été partiellement clôturées; observe que le nombre	112. relève que sur les 115 observations au total formulées par la Cour au cours des exercices précédents à l'intention des agences qui font l'objet de la présente résolution, 57 ont été clôturées au cours de l'exercice 2023, 53 sont toujours en suspens et cinq ont été partiellement clôturées; observe que le nombre

d'observations en cours varie en fonction des agences, certaines n'en ayant aucune en suspens, comme c'est le cas pour l'ORECE, l'ABE, l'ECHA, l'AEE, l'AESM, l'ENISA, l'EU-OSHA, l'EUSPA et Eurofound***, tandis que le nombre le plus élevé d'observations en suspens concerne l'eu-LISA (huit observations), Frontex (sept observations) et l'AET (cinq observations***); demande à ***ces*** agences de prendre des mesures proactives afin de résoudre ***ces*** problèmes non résolus;	d'observations en cours varie en fonction des agences, certaines n'en ayant aucune en suspens, comme c'est le cas pour l'ORECE, l'ABE, l'ECHA, l'AEE, l'AESM, l'ENISA, l'EU-OSHA, l'EUSPA et Eurofound; demande à ***toutes les*** agences de prendre des mesures proactives afin de résoudre ***les*** problèmes non résolus;

Or. en

Amendement 167
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 113

Proposition de résolution	*Amendement*
113. prend acte du fait que sur les 53 observations en suspens, six font référence à un niveau élevé de reports (ACER, AET, AECP, eu-LISA, FRA, Frontex); ***est particulièrement préoccupé par le fait que, dans le cas de Frontex, cette observation est en suspens depuis 2018;***	113. prend acte du fait que sur les 53 observations en suspens, six font référence à un niveau élevé de reports (ACER, AET, AECP, eu-LISA, FRA, Frontex);

Or. en

Amendement 168
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 113

Proposition de résolution	*Amendement*
113. prend acte du fait que sur les 53 observations en suspens, six font	113. prend acte du fait que sur les 53 observations en suspens, six font

référence à un niveau élevé de reports (ACER, AET, AECP, eu-LISA, FRA, Frontex); ***est particulièrement préoccupé par le fait que, dans le cas de Frontex, cette observation est en suspens depuis 2018;***	référence à un niveau élevé de reports (ACER, AET, AECP, eu-LISA, FRA, Frontex);

Or. en

Amendement 169
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 116

Proposition de résolution	*Amendement*
116. relève que l'ACER a recours à des travailleurs intérimaires pour mener à bien des tâches au long cours afin de suppléer au manque d'agents employés directement par ses soins depuis 2019; ***invite la Commission à fournir des postes statutaires supplémentaires;***	116. relève que l'ACER a recours à des travailleurs intérimaires pour mener à bien des tâches au long cours afin de suppléer au manque d'agents employés directement par ses soins depuis 2019;

Or. fr